

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 210

MONTREAL, LES SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1995 4 CAHIERS - 1,75 \$ + TPS + TVQ

LES ARTS

**Fou du diable
et roi du fou**

PAGE B 1



MONTREAL

**Les vandales
seront punis**

PAGE A 3



ÉCONOMIE

**Dossier: comment
financer les routes?**

PAGE C 1



LIVRES

**Emil Cioran,
calomniateur de l'univers**

PAGE D 1

PERSPECTIVES

Vent de paix sur la Bosnie

Hier à Genève, la Yougoslavie a accepté de facto de reconnaître la Bosnie-Herzégovine et Sarajevo a reconnu l'existence sur son territoire d'une «république serbe», alors que les raids de l'OTAN contre des objectifs serbes bosniaques se sont poursuivis. (Voir nos informations en page A 8.)

I l n'y avait pas que les habitants de Sarajevo pour se réjouir hier de la bonne nouvelle qu'ils ont reçue à propos de leur pays. Après tout, la principale puissance de la région, celle qui compte, la Serbie, venait d'admettre que leur pays existe et qu'il pourra bientôt trouver une place — bien petite il faut le reconnaître — dans les Balkans.

La joie a aussi été partagée par des diplomates occidentaux aigris par plus de trois ans de négociations infructueuses avec les factions dans le conflit bosniaque. Ceux-ci affichaient hier des mines souriantes car, selon eux, la reconnaissance, par Sarajevo, d'une république serbe en Bosnie mène tout droit à la paix.

En fait, on peut dire que cette guerre est pratiquement terminée depuis la fin août, au moment où les Serbes de Bosnie avaient formellement accepté le nouveau plan de paix américain sur le redécoupage du pays et le partage du pouvoir. Les violences qui se déroulent en Bosnie depuis — frappes de l'OTAN et bombardements sur Sarajevo — sont un peu les derniers spasmes de la guerre. Il ne restait plus qu'à réunir les parties au conflit bosniaque autour d'une table. C'est fait.

Ce qui a eu lieu à Genève hier n'est pas encore cet accord qui mettra définitivement fin au conflit bosniaque. Cependant, c'est une percée diplomatique majeure qui a été accueillie comme telle, avec calme mais aussi avec prudence. Ainsi, selon le ministre bosniaque des Affaires étrangères, Mohamed Sacirbey, cet accord est «un compromis» que la Bosnie n'avait guère le choix d'accepter. Pour son homologue français, Hervé de Charette, qui résumait la pensée des dirigeants occidentaux, la reconnaissance de la Bosnie marquait «un progrès déterminant».

Moins émotif sans doute, le sous-secrétaire d'Etat américain, Richard Holbrooke, grand maître du jeu diplomatique dans cette région depuis un mois, n'a pas hésité à dire que «la tragédie n'est pas terminée. D'importantes divergences subsistent entre les parties et le plus dur reste à faire». Il sait bien, lui, qu'au-delà des principes acceptés, Serbes et Bosniaques devront encore en discuter les modalités et leur application.

Qu'est-ce que la réunion de Genève a débouqué pour faire soupirer de soulagement tout ce beau monde? D'abord, les Serbes de la république yougoslave reconnaissent officiellement l'indépendance de la Bosnie. Ce n'est pas rien. Ensuite, les ministres croate, yougoslave et bosniaque se sont entendus sur une déclaration de principe qui va encadrer le processus de négociations sur le destin de la Bosnie. Le document adopté garantit l'intégrité territoriale de la Bosnie mais accorde aux Bosno-Serbes une large autonomie. Ainsi, «la Bosnie comprendra deux entités, la Fédération de Bosnie et d'Herzégovine, comme prévu par les accords de Washington [la présente fédération croato-musulmane], et la république de Srpska (république serbe)» qui devront définir «leurs frontières internes à l'intérieur de la Bosnie en accord avec le principe 51-49», c'est-à-dire avec la proposition de juin 1994 du Groupe de contact, prévoyant 51 % de la Bosnie pour la fédération et 49 % pour les Serbes.

Les Bosniaques obtiennent donc la reconnaissance de l'intégrité territoriale de leur pays mais les Bosno-Serbes gagnent leur république. Cela pose cependant un problème. Les Bosno-Serbes auront-ils le droit de se fédérer avec leurs frères de Serbie? Le texte dit que «chaque entité aura le droit d'établir une relation spéciale avec ses voisins dans la mesure où cette relation est compatible avec la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie». Mais on connaît la valeur de ce genre de déclaration. Si jamais ils se séparent, l'intégrité territoriale n'aura été qu'une belle fiction.

La déclaration d'hier ne concerne pas seulement la Bosnie, le conflit en ex-Yougoslavie étant plus large et étendu. Ainsi, sur la question de la Slavonie orientale (partie de la Croatie orientale contrôlée par les Serbes), les coprésidents de la conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie «se sont engagés à une solution comme partie d'un règlement global et en feront une priorité élevée lors de leur retour dans la région la semaine prochaine». Les Serbes tiennent mordicus à ce territoire et ne permettront sûrement pas que les Croates répètent le coup qui leur a permis de reprendre la Krajina le mois dernier. C'est bien un vent de paix qui souffle sur la Bosnie, et aussi le reste de l'ex-Yougoslavie, mais il reste encore beaucoup à faire.

INDEX

Agenda B10
Avis publics.....C8
Classées C11
Culture B1
Économie.....C1
Éditorial.....A10
Le monde.....A8
Mots croisés...C10
Les sports C12

MÉTÉO

Montréal
Samedi: Ciel variable.
Max: 20. Dimanche:
Passages nuageux.
Max: 16
Québec
Samedi: ciel variable.
Max: 17. Dimanche:
ciel variable et frais.
Max: 15
Détails en C 10

«Manifestement illégale»

Le juge Lesage déboute Guy Bertrand mais critique sévèrement la démarche référendaire péquiste



Guy Bertrand

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le juge Robert Lesage de la Cour supérieure a rejeté hier la demande d'injonction demandée par l'avocat Guy Bertrand qui visait à annuler la tenue du référendum, tout en affirmant dans son jugement de 44 pages que la démarche entreprise par le gouvernement du Québec est «manifestement illégale».

Pourquoi illégale? Parce que cette démarche pourrait mener à une déclaration unilatérale d'indépendance de la part de l'Assemblée nationale, se prévalant ainsi d'un

mandat que la Constitution du Canada ne lui confère pas.

Le magistrat affirme cependant qu'il «ne peut certainement pas paralyser le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ni lui interdire de débattre de la question. [...] Il vaut mieux d'ailleurs, ajoute-t-il, que le débat public se fasse en connaissance de cause». Il poursuit en rappelant que ni l'opposition officielle à Québec ni le gouvernement fédéral n'entendent faire obstacle au référendum et que la population désire s'exprimer. «Émettre une injonction contre la tenue du référendum risquerait de

■ La cause Bertrand est une invitation à la désobéissance si le OUI l'emporte, disent les constitutionnalistes.....page A 6

■ Le silence de Pierre Marc Johnson: pas normal, dit Lucien Bouchard.....page A 6

■ Belle unanimité dans les journaux anglophones....page A 6



RÉFÉRENDUM

VOIR PAGE A 12: ILLÉGALE

Le référendum de la bière



PHOTO JACQUES NADEAU

LE FESTIBIÈRE DE CHAMBLY s'est ouvert dans l'effervescence hier sur le site historique du fort Chamby. Plus de 150 bières d'une trentaine de microbrasseurs du Québec et d'ailleurs peuvent être goûtées par les visiteurs jusqu'à 18h dimanche. Parmi les personnalités présentes, hier, la ministre de la Culture et député de Chamby à l'Assemblée nationale, Louise Beaudoin, a levé son verre à la santé de... cette fête du houblon. Nos informations en page A 4.

Un souverainiste d'outre-Atlantique

Président de l'Assemblée nationale française et pourfendeur du fédéralisme, Philippe Séguin débarque au Québec pour 48 heures; Ottawa peut attendre

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

C'est pour prêter main forte à ses amis souverainistes en plein débat sur la question référendaire

que le président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, entreprendra lundi sa première visite officielle au Québec. Un voyage de trois jours qui se veut, malgré les dénégations de part et d'autre, un geste symbolique à quelques semaines du référendum sur la souveraineté du Québec.

Invité par le premier ministre Jacques Parizeau et le président de l'Assemblée nationale

Roger Bertrand, celui que l'ambassadeur canadien à Paris Benoît Bouchard avait qualifié de «loose cannon» (électron libre) de la politique

française n'entend pas passer inaperçu au cours des 48 heures qu'il passera à Montréal et Québec. Mais, confie-t-il au *Devoir*, il ne dérogera pas à la traditionnelle «non-ingérence et non-indifférence» qui caractérise la politique française à l'égard du Québec. «Tout au plus me permettra-t-il d'applaudir un peu

plus les Expos que les Philles lorsque je serai au Stade olympique... De toute façon, les Phil-

VOIR PAGE A 12: SÉGUIN

Le Confessionnal ouvre le festival
torontois du cinéma

Le tapis rouge pour Lepage à Toronto

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Toronto — Robert Lepage a beau demeurer un enfant de Québec et un citoyen du monde, il est également, et il ne l'oublie pas, le fils adoptif de Toronto. C'est la Ville reine qui lui ouvre bon an mal an ses bras et ses salles côté théâtre, côté opéra, quand le metteur en scène a tant de difficultés à se produire à Montréal... «J'ai une histoire d'amour secrète avec Toronto, avouait-il hier en conférence de presse. Il y a de l'espace et des idées dans cette ville-là...» Le dramaturge devenu cinéaste précisait hier aux journalistes qu'il avait toujours été profondément nationaliste mais il dénonçait la petitesse des nationalismes étroits, croyant qu'on peut demeurer soi-même et s'ouvrir au monde. Lui, il a choisi l'ouverture.

On le sait, au grand dam du FFM — «et uniquement



Robert Lepage

VOIR PAGE A 12: LEPAGE

L'armée déployée en France

*Paris prend les grands
moyens pour lutter contre
les poseurs de bombes*

Paris (d'après AFP et Reuter) — Pour la première fois depuis la guerre du Golfe en 1991, l'armée a été appelée en renfort hier en France dans le cadre d'un plan de crise mis en place par le gouvernement qui a décidé de recourir aux grands moyens dans sa lutte contre les poseurs de bombes, après un sixième attentat la veille, dirigé contre une école juive de Villeurbanne, près de Lyon.

«La bataille sera longue mais nous la gagnerons», a affirmé le ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré, en annonçant hier matin ce déploiement de l'armée. Des hier soir, une centaine de militaires, fusil d'assaut en bandoulière, avaient pris position dans plusieurs hauts lieux de la capitale comme la tour Eiffel et l'Arc de triomphe.

Selon le ministère de l'Intérieur, 4500 hommes, dont 1800 militaires, ont été mobilisés en renfort des forces de police et de gendarmerie, dans le cadre du plan «Vigipirate», le plus important jamais mis en place en France en

VOIR PAGE A 12: ARMÉE

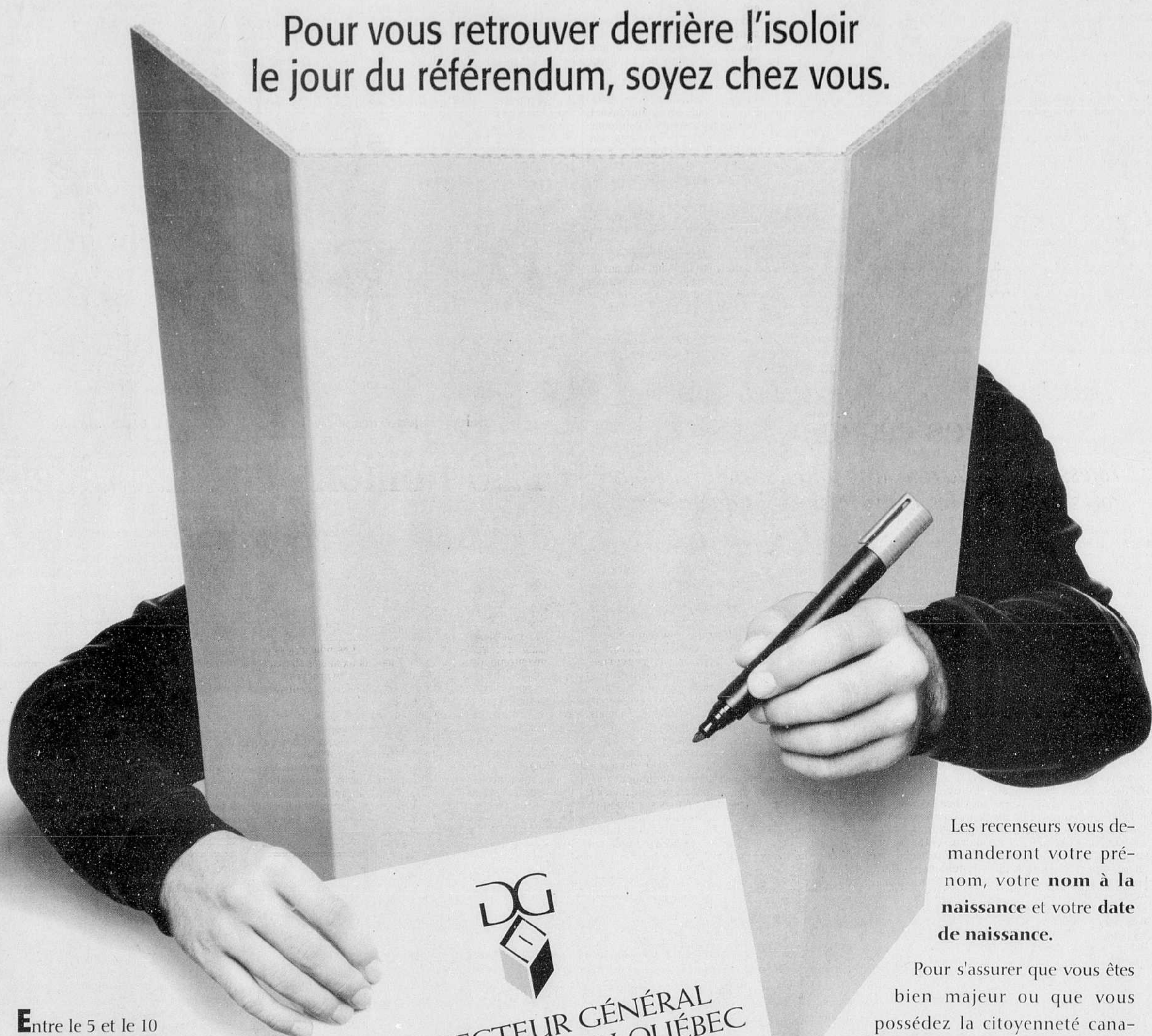


PHOTO REUTER

Gare de l'Est, deux gendarmes examinent des bagages. C'est que depuis hier, 4500 hommes, dont 1800 militaires, sont déployés dans les lieux publics français dans le cadre d'un plan de crise appliqué dans la lutte de Paris contre les poseurs de bombes.

Du 5 au 10 septembre, c'est le recensement

Pour vous retrouver derrière l'isoloir
le jour du référendum, soyez chez vous.



Entre le 5 et le 10 septembre, deux recenseurs passeront chez vous pour vous inscrire sur la liste électorale qui servira, entre autres, au référendum et aux prochaines élections municipales. Les recenseurs inscriront votre nom si:

- vous avez 18 ans et plus;
- vous possédez la citoyenneté canadienne;
- vous résidez au Québec depuis au moins 6 mois dans le cas du référendum et depuis au moins 12 mois dans votre municipalité dans le cas d'une élection municipale.

Les recenseurs vous demanderont votre prénom, votre **nom à la naissance** et votre **date de naissance**.

Pour s'assurer que vous êtes bien majeur ou que vous possédez la citoyenneté canadienne, **ils pourront vous demander des pièces d'identité**. Enfin, vous devrez signer la fiche de recensement. Les recenseurs effectueront au moins deux visites, l'une le jour, l'autre le soir. Ils seront là entre le 5 et le 10 septembre, soyez-y!

Veuillez noter qu'avant le référendum, il y aura une révision des listes électorales qui permettra aux électeurs et aux électrices qui n'ont pu s'inscrire lors du recensement de le faire.

Si vous avez des questions, appelez-nous.

1 800 461-0422
(de l'extérieur
de Québec)

528-0422
(de la région
de Québec)

ATS 1 800 537-0644
(des personnes sourdes
ou malentendantes)

LE DEVOIR MONTREAL

Centre de psychologie Gouin inc.
Services psychologiques
39, boul. Gouin Ouest, Montréal (Québec) H3L 1H9 (514) 331-5530

Houleux retour de voyage

Des malotrus, ces Expos

Les joueurs paieront pour les frasques commises pendant le vol San Francisco-Montréal

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les frasques commises par les joueurs des Expos sur un vol nolisé d'Air Canada ne resteront pas impunies. La direction du club de baseball a annoncé hier que les joueurs devront payer la facture pour les actes de vandalisme qu'ils ont commis. L'un des principaux protagonistes de l'incident, Mike Lansing, a également présenté des excuses pour les propos désobligeants qu'il a tenus à l'endroit d'un agent de bord francophone.

Selon des journalistes témoins de la scène, Mike Lansing et ses coéquipiers se sont livrés à des actes de vandalisme à bord d'un Airbus A-320 d'Air Canada qui ramenait les Expos de San Francisco à Montréal, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Les professionnels du baseball ont notamment forcé les dossiers de 18 sièges, les rendant inutilisables, en plus d'arracher des morceaux du tapis, qui a au préalable été généreusement aspergé de bière...

L'avion, qui devait redécoller en direction de Toronto, a été retardé au sol pendant environ une heure. L'équipe de nettoyage a trouvé la cabine dans «un désordre assez prononcé» et a dû redoubler d'effort pour rendre l'appareil utilisable. Dix-huit passagers ont été contraints de prendre place à bord d'un autre avion.

La direction d'Air Canada a mis celle des Expos au fait des événements survenus dans l'Airbus et lui adressera prochainement la facture pour les réparations. Les deux parties ont choisi de ne pas en divulguer le coût total.

La direction des Expos a qualifié la conduite des

joueurs, qui venaient de remporter une victoire sur les Giants de San Francisco, d'«inacceptable».

«Si les Expos sont responsables de ça, les gars vont passer au «cash». On ne peut pas tolérer ça. Nous sommes une organisation respectée et on va s'organiser pour le demeurer», a déclaré Richard Morency, vice-président aux communications et au marketing.

«Les joueurs ne font pas particulièrement attention, déplore Nicole Couture-Simard, responsable des communications à Air Canada. Ces vols nolisés-là, il y en a qui se passent bien et d'autres pas. C'est le cas ici.»

Outre le vandalisme, un joueur des Expos, Mike Lansing, a manqué de civisme et de respect à l'égard d'un agent de bord. Le joueur de deuxième but aurait insulté l'employé d'Air Canada parce qu'il s'est d'abord exprimé en français pour expliquer les directives usuelles avant le décollage.

«C'est infortuné, hors de contexte et exagéré», a déclaré hier Mike Lansing au Stade olympique, avant de prendre part au match contre les Mets de New York. «Il n'y avait rien de politique derrière tout ça, a assuré Lansing. Je n'ai rien contre les Canadiens français et je m'excuse si j'ai offensé quelqu'un.»

Auparavant, Lansing a été convoqué dans le bureau du grand patron des activités liées au baseball des Expos, Bill Stoneman, où il s'est expliqué en présence de l'entraîneur Felipe Alou.

Sur les ondes de CKAC, le président des Expos s'est dit satisfait des doléances de Mike Lansing. «On aurait pu le suspendre et je l'aurais fait, mais ça ne sera pas nécessaire», a déclaré Claude Brochu avant d'ajouter que Lansing aura tout de même «des retenues à la source» sur son prochain chèque de paie.



Mike Lansing

PHOTO PC

Détérioration du climat dans les cégeps

Les professeurs préparent une journée de grève pour protester contre les compressions budgétaires

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le climat se durcit dans le milieu collégial alors que les enseignants de cégep préparent une journée de grève pour protester contre les compressions budgétaires appréhendées dans le réseau collégial.

Hier après-midi, seize des 31 cégeps représentés par la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ, affiliée à la CSN) avaient voté le principe d'une journée de débrayage, «au moment jugé opportun».

Des assemblées générales se poursuivaient hier soir et se poursuivront lundi, selon toute vraisemblance, le mandat de débrayage illégal sera accordé, puisque les règlements de la FNEEQ prévoient qu'un tel mandat devient effectif lorsque 17 cégeps ont voté en sa faveur.

Le syndicat des professeurs du collège Edouard-Montpetit décidait particulièrement hier de suspendre sa participation à tous les comités institutionnels et prévoyait la tenue de ladite journée de grève «possiblement» la semaine prochaine.

Les enseignants de 25 cégeps affiliés à la FNEEQ-CSN avaient débuté la journée d'hier par la tenue d'une ligne de piquetage d'environ une heure, pour protester contre la décision gouvernementale de réduire de 10 % le personnel enseignant dans les cégeps.

La FNEEQ révélait en effet plus tôt cette semaine que le gouvernement entend imposer au réseau collégial une compression de 70 millions en 1996-97, dont 45 millions dans la masse salariale des enseignants.

Cette compression se traduirait par une diminution de 10 % des effectifs enseignants et aurait pour effet d'augmenter le nombre d'élèves par classe ainsi que le nombre de cours dispensés par les enseignants.

Toujours selon la fédération syndicale, cette hypothèse a été présentée par les représentants gouvernementaux aux tables de négociation du secteur public, et le ministère de l'Éducation tient à ce que les discussions s'amorcent en tenant compte de cette donnée. La FNEEQ considère plutôt qu'il est

impossible de commencer à discuter tant que cette hypothèse ne sera pas levée. La situation apparaît donc totalement bloquée et ce, avant même que les véritables négociations aient commencé, par exemple sur la tâche ou les conditions de travail des enseignants.

Tel que le révélait *Le Devoir* la semaine dernière, le gouvernement a également décidé d'utiliser une clause de la convention collective, introduite lors des décrets de 1982 mais dont on ne s'était jamais servi. Cette clause permet d'envoyer au secondaire des enseignants de cégep mis en disponibilité. Une quarantaine d'enseignants seraient actuellement touchés par la manœuvre, qui suscite craintes et controverses puisque ces enseignants changent maintenant d'employeur et se demandent s'ils pourront revenir dans le réseau collégial.



Edward Lamb, des services secrets américains, montre les caisses contenant de faux billets de 100 \$ US saisis à Candiac.

Saisie majeure des services secrets américains et canadiens

120 millions en faux billets

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

En collaboration avec les services secrets américains, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a réalisé, jeudi soir, une saisie de taille à Candiac: 86 caisses de billets de 100 \$ US, totalisant 120 millions.

La saisie a été réalisée à 21h, dans un mini-entrepôt de Candiac où l'argent venait d'être transporté.

En rapport avec cette saisie, des accusations devaient être portées, hier, au Palais de justice de Longueuil, contre Réal Dupont, 36 ans, de Chambly, pour complot, mise en circulation et possession de fausse monnaie.

En conférence de presse, hier, le porte-parole de la GRC, Germain Bénard, indiqua qu'une partie des billets saisis provenait d'une cour arrière d'une résidence de Lemoine où ils étaient gardés dans des remorques.

En juin dernier, des policiers d'Ottawa avaient appréhendé Guy Chauvet, 33 ans, de Gatineau, après avoir saisi dans son commerce Impression G-C-G quelques plaques d'impression.

Des accusations de complot pour mise en circulation de fausse monnaie avaient été portées contre lui.

Les policiers s'attendent à arrêter deux autres suspects dans cette affaire, des proches de M. Dupont.

«On les connaît et on ne peut pas divulguer leurs noms avant qu'ils aient été arrêtés et accusés», a dit M. Bénard.

«On soupçonne fortement que l'argent saisi a été imprimé à Gatineau et que M. Dupont aurait agi comme principal commanditaire et distributeur des billets», a-t-il ajouté.

L'enquête n'a pas permis de savoir où devaient être distribués les faux

billets de 100 \$. Ils le sont généralement en Amérique du Nord et parfois sur les marchés de l'Europe de l'Est, principalement.

Pour chats seulement!

- soins dentaires complets
- soins médicaux et chirurgie
- toilettage et pension
- nourriture et articles divers

Chats Montréal

Clinique vétérinaire pour chats

Charles Bradley D.V.M.
1830, rue Sherbrooke o.
(514) 939-2287

Ogilvy & Mather

Montre Bvlgari-Bvlgari en or 18 Carats montée sur bracelet Tubogas, disponible également avec bracelet en acier. Fabriquée en Suisse.

BVLGARI

Les montres Bvlgari sont en vente en exclusivité à Montréal chez

JOAILLIER LOU GOLDBERG

1215 Ave. Greene • Montréal, Québec H3Z 2A4 • (514) 935-4612

DEPUIS LE MOIS DE JUIN DERNIER,
LA FÉDÉRATION AUTONOME DU
COLLÉGIAL PRÉVIENT LE GOUVERNEMENT
QU'ELLE NE BRADERA PAS LES
CONDITIONS DE TRAVAIL DE SES MEMBRES,
NI LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION OFFERTE
AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS POUR UNE
PAIX FACTICE PRÉ-RÉFÉRENDARE.

AVEC SES COUPURES SCANDALEUSES
ET SES ULTIMATUMS PATRONAUX,
LE GOUVERNEMENT CHARCUTE
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL.

Les enseignantes et les enseignants des syndicats membres
Fédération autonome du collégial
1259, rue Berri, bureau 400, Montréal (Québec) — H2L 4C7
Tél. : (514) 848-9977 — Téléc. : (514) 848-0166

Solde

Du 31 AOÛT
AU
17 SEPTEMBRE

REMISES
JUSQU'À
40%

• LAMPES • BAHUTS • TABLES • BIBLIOTHÈQUES • BUREAUX •
• ARMOIRES • LITS • COMMODES • SIÈGES • MEUBLES HIFI •

LA GALERIE ART SÉLECT INC.
6810, St-Denis Montréal, H2S 2S2
Tél.: 273-7088

• LES ACTUALITÉS •

États généraux sur l'Éducation

La CECM boude le colloque du Conseil scolaire de l'île de Montréal

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Les relations entre le Conseil scolaire de l'île de Montréal et la CECM (Commission des écoles catholiques de Montréal) sont presque rompues: le Conseil scolaire tenait hier un colloque d'une journée sur l'avenir de l'école montréalaise, colloque que la CECM a décidé de boycotter.

Selon des participants au colloque, le directeur général de la CECM a même envoyé une directive à certains employés de la commission scolaire, leur interdisant de se présenter au colloque.

Dans une déclaration, hier, la CECM s'en prend au rôle même du Conseil scolaire pour justifier son retrait de l'événement. La déclaration est d'ailleurs émise au nom des trois partis politiques présents au Conseil des commissaires de la CECM, soit le RSC, le COURS et le MEMO.

Rappelons que le Conseil scolaire est un organisme créé au début des années 70 afin de regrouper les huit commissions scolaires de l'île de Montréal, dont la CECM.

Selon le président de la CECM, Michel Pallascio, la décision de ne pas se présenter au colloque «a pour but de manifester l'intérêt de la CECM à la réduction des paliers intermédiaires d'intervention et de limiter les mandats du Conseil scolaire».

M. Pallascio rappelle qu'alors que le rôle du Conseil scolaire se limitait au départ à recueillir la taxe scolaire et à préparer des interventions auprès des milieux défavorisés, celui-ci «a étendu ses activités dans des domaines aussi diversifiés que les achats regroupés, les brigadiers scolaires, la micro-informatique, l'éducation interculturelle, les emprunts, la



Lise Bissonnette, directrice du *Devoir*, a pris la parole hier au colloque du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

publication de monographies, etc.».

La CECM estime que le Conseil scolaire devrait se limiter à percevoir les taxes scolaires et laisser aux commissions scolaires plus d'argent et d'autonomie «plutôt que de chercher à niveler les caractéristiques des populations locales en présentant l'île de Montréal comme une

unique entité».

Le Conseil scolaire voulait profiter de cette journée pour préparer un mémoire conjoint des huit commissions scolaires aux états généraux sur l'éducation. «Cela n'empêchait aucunement la CECM ou toute autre commission scolaire de présenter son propre mémoire aux états généraux», a déclaré le président du Conseil scolaire, Jacques Mongeau.

Les quelque 200 participants au colloque ont pu apprécier sur l'heure du midi les propos de la directrice du *Devoir*, Lise Bissonnette, conférencière invitée. S'en prenant aux «structures déficientes et faussées représentatives» du système éducatif scolaire, Mme Bissonnette a déclaré que l'école montréalaise souffrait d'un «déficit de leadership démocratique».

La directrice du *Devoir* a rappelé que la reconnaissance de problèmes particuliers au milieu scolaire montréalais était un phénomène relativement récent: le rapport Parent ne faisait état d'aucun problème social spécifique aux écoles montréalaises. Mme Bissonnette a ensuite tracé le portrait des nombreuses particularités du milieu montréalais, s'attardant particulièrement sur l'ampleur de la pauvreté et sur le «formidable défi de l'école montréalaise, celui des cultures plurielles qui s'y côtoient».

Elle a déploré que les contenus des programmes ignorent la cohabitation de ces cultures plurielles, qu'il n'existe aucun cours obligatoire d'éducation interculturelle dans le programme de formation des maîtres des universités montréalaises, et que le ministère ne soutient pas véritablement les écoles qui décident de «prendre le leadership en matière d'éducation interculturelle».

Mme Bissonnette a également insisté sur la démocratisation du système scolaire, un objectif des années 60 devenu «un échec du système actuel». Le système scolaire traduit encore les inégalités de classe et les inégalités sociales: «L'école montréalaise, dit-elle, devait assumer le leadership dans l'actuelle réforme du système d'éducation.»

Modifications au règlement d'urbanisme de Montréal

Le RCM mobilise les mécontents

Une coalition d'organismes tiendra une manifestation lundi soir

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Une coalition d'organismes communautaires et de citoyens réclame de la Ville de Montréal qu'elle reporte l'adoption de ses modifications au règlement d'urbanisme.

Pour s'assurer d'être entendu, le regroupement, soutenu par le parti d'opposition, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), invite les mécontents à manifester devant l'hôtel de ville avant l'assemblée du conseil municipal lundi soir. L'un des porte-parole, Pierre Marquis, s'inquiète de ce que la discussion ne soit pas possible avec l'équipe du maire Pierre Bourque et qu'il faille «monter aux barricades».

La coalition dénonce en effet le «pseudo processus de consultation» enclenché en plein été par l'administration. Alors qu'une majorité de citoyens était en vacances, une assemblée d'information concernant le projet de règlement a été tenue le 1^{er} août. La population avait alors eu accès à un certain nombre de documents (le détail précis n'étant disponible que dans les bureaux Accès Montréal) pour se préparer en qua-

trième vitesse et déposer un mémoire deux semaines plus tard.

«Si ça fonctionne toujours comme ça avec Vision Montréal, c'est inquiétant», estime M. Marquis. «C'est une administration qui ne semble pas vouloir écouter la population», renchérit Bruce Toombs, un autre porte-parole de la coalition.

Que l'on permette dorénavant l'augmentation de la superficie des bars n'est pas la moindre des préoccupations de ces citoyens. Ils s'opposent également à l'établissement de commerces à grande surface sur des artères commerciales où les petits magasins se juxtaposent (l'avenue du Mont-Royal, par exemple). De la même façon, la coalition comprend mal l'intention de la Ville d'alourdir les zones industrielles qui se trouvent en plein cœur des quartiers résidentiels.

S'ajoute à cela la permission d'avoir des abris pour automobiles sur le Plateau Mont-Royal et dans le Centre-Sud. Une fois que les résidents auront installé un abri Tempo dans leur cour arrière, ne seront-ils pas justifiés d'exiger le déneigement des ruelles? Voilà ce qui inquiète entre autres la coalition.

Le Festibière de Chambly

Bière qui coule n'amasse pas mousse

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

L'une des belles inventions québécoises des dix dernières années demeure sans doute celle des microbrasseries. A peu près tout le monde s'entend pour le dire, des buveurs à la petite semaine à ceux du dimanche. Et c'est pourquoi Mario D'Eer, qui se décrit comme un philosophe de la bière («J'y pense, j'y goûte et je l'écris», dit-il), a fondé le Festibière de Chambly. Ce festival de bière, de gastronomie et de patrimoine est en cours jusqu'à dimanche sur le site historique du fort Chambly.

Directeur général de l'événement et éditeur du magazine *Bière MAG*, M. D'Eer affirme que cette fête du houblon est «un dépassement total, en raison de l'ambiance créée par le fort Chambly, un événement, aussi, qui permet d'élargir les horizons en faisant des découvertes gustatives uniques».

Le festival s'est ouvert hier dans l'effervescence avec le président d'honneur, Robert Charlebois, qui s'est exclamé: «Ça va brasser!» Il a ajouté qu'on n'avait jamais réuni au Québec autant de bières d'aussi grande qualité en un seul endroit, et «quel endroit!».

Contrairement au Mondial de la bière qui se déroule en juin à Montréal, le Festibière est un rassemblement de brasseurs plutôt que de bières. N'empêche que bière qui cou-



PHOTO JACQUES NADEAU

le n'amasse pas mousse et on y présente 150 de ces boissons, provenant de 30 brasseurs d'ici et d'ailleurs. Seulement trois bières de consommation courante (de type Molson ou Labatt) se retrouvent sur place.

«Notre approche est une d'approfondissement du phénomène de la bière dans son expression la plus artisanale, son histoire, l'interprétation, la gastronomie, son impact social et économique, explique Mario D'Eer. Notre slogan c'est d'ailleurs: boire moins, boire mieux.»

Pourtant, la moyenne du taux d'alcool des bières présentes au festival est de 7,8 %. Il est clair que Festibière est beaucoup plus une fête des papilles que des familles. Le goût sous toutes ses formes, avant, pendant et après la mise en bouche.

Mais durant le Festibière, plusieurs premières auront lieu, dont le lancement de cinq bières de «septembre» par autant de microbrasseurs québécois. Brasal, McAuslan, Unibroue, les Brasseurs du Nord et GMT ont tous créé une bière exclusivement pour le festival. L'originalité de la brasserie McAuslan, par exemple, étant de présenter une bière à la framboise... «Nous avons également, ajoute M. D'Eer, la première exposition hors de France du Musée européen de la bière de Sléna, l'intronisation à l'ordre de Saint-Arnould, patron des brasseurs, et un centre d'interprétation des goûts de la bière.»

Bref, un festival à boire et à voir!

Un système scolaire pas toujours bien adapté aux besoins des adultes

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les adultes ont envahi le système scolaire, à tous les niveaux, ce qui ne veut pas dire que celui-ci se soit adapté à leur présence et leurs besoins.

La Commission des états généraux sur l'éducation prêtait l'oreille, hier, à quelques groupes venus traiter des problèmes vécus par les centaines de milliers d'adultes au sein du système scolaire.

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française est venue dire que l'université est, de tous les secteurs, celui qui est le plus démuné en conseillers en orientation. Pourtant, 80 % des adultes à l'université s'inscrivent pour du perfectionnement professionnel.

L'expérience de l'adulte est rarement mise à contribution. Faire reconnaître ses acquis est un tel défi

que certains préfèrent suivre un cours dont ils ont déjà atteint les objectifs plutôt que de s'acharner à en faire la démonstration.

Plusieurs adultes ont peine à concilier travail, famille et études, surtout avec les travaux en équipe et les blocs de cours conçus sur trois heures.

L'Association a aussi plaidé pour le développement de l'enseignement à distance, une belle réussite malheureusement sous-estimée par certains.

«Tous, à l'intérieur de l'université, n'ont pas encore admis l'équivalence de la formation acquise à distance à celle acquise en classe. On remet encore occasionnellement en question la rigueur de la formation offerte à distance.»

Certaines régions du Québec sont encore mal desservies en enseignement universitaire. A l'invitation de la Commission, l'Association a cité Joliette, La Tuque et la Côte-Nord.

Ces responsables de l'éducation des adultes ont aussi favorisé les technologies de l'information, une voie prometteuse pour l'enseignement à ce niveau.

Le groupe a revendiqué que le Québec se donne comme projet de constituer sur l'ensemble de son territoire un réseau de classes interactives.

Enseignement moral et religieux

La question de l'enseignement religieux est revenue au feuillet des commissaires, cette fois abordée par ceux qui l'enseignent.

L'Association québécoise des professeurs de morale et de religion a dénoncé le «peu de valorisation donnée par la société à une bonne éducation morale, spirituelle et religieuse», ce qui a fait sourcilier le coprésident Bisailon. Au contraire, a-t-il rétorqué, les commissaires ont jusqu'ici entendu «un attachement général à un re-

tour aux valeurs en éducation au Québec».

Les enseignants de morale et de religion ont néanmoins déploré que leur matière soit souvent le sauve-qui-peut des professeurs mis en disponibilité ou qui cherchent un complément de tâche. La foi nécessaire pour enseigner cette discipline n'est pas toujours présente chez le professeur. Il faudrait mieux former les maîtres en ce domaine, a-t-on demandé à la Commission. «On hérite des parents d'un travail à faire qu'eux ne font plus, parce qu'ils ont décroché, pour diverses raisons», résumait une porte-parole de l'Association.

Il s'agit parfois d'enseigner à dix groupes ou 300 élèves. Ces professeurs se plaignent aussi d'être confrontés à des élèves «perturbateurs», parce que ce sont leurs parents qui ont choisi pour eux un cours de religion. Ils revendiquent le droit d'exclure des cours de religion l'élève qui perturbe ainsi la classe.

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA COMPÉTENCE

RECONNUE

Université de Montréal



CERTIFICATS OFFERTS LE SOIR

RÉDACTION

Développez la maîtrise de l'expression écrite par un style clair, personnel et varié qui donne à vos divers types de textes toute la portée voulue.

TRADUCTION I ET II

Une formation adaptée au contexte actuel de la profession.

Augmentez vos compétences rédactionnelles et maîtrisez les divers outils documentaires et informatiques. Ces programmes vous habitent également à travailler de façon autonome. Ces deux certificats peuvent être intégrés au Baccalauréat spécialisé offert par l'Université. Programmes non contingents.

Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat. Ce grade peut comprendre un certificat d'une autre université.

DATE LIMITE D'ADMISSION : LE 1^{er} NOVEMBRE 1995

RENSEIGNEMENTS :
Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant
3^e étage
Métro Côte-des-Neiges
(514) 343-6090
1 800 363-8876

L'UQAR
un fleuve
de différences

Un voyage dans l'univers de l'adolescence, de l'apprentissage et de l'enseignement

L'Université du Québec à Rimouski vous offre une série de cours à distance en éducation contemporaine. La réussite de dix cours vous permettra d'obtenir un diplôme de certificat de premier cycle en sciences de l'éducation.

Les deux cours offerts à l'automne 1995 sont :

- Psychologie de l'adolescence
- Théories de l'apprentissage et stratégies d'enseignement

Pour toute information sur les cours médiatisés en éducation contemporaine, communiquez avec le secrétariat des cours médiatisés. Appelez-nous dès maintenant :

1-800-511-EDUC
1-800-511-3382

Date limite d'inscription :
18 septembre 1995

Université
du Québec
à Rimouski

EXPOSITION
Hugh-John BARRETT
artiste peintre et sculpteur
40 ans d'expérience
Les mercredis
13-20-27 septembre
1995 de 15 h à 19 h
5408, Monkland, Montréal
Tél.: (514) 485-6768

LIBRAIRIE
LE BOUQUIN
Heures d'ouverture:
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h
395, Boul. Cartier, Laval
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:
- lois, règlements
- livres administratifs, techniques
- livres d'art, etc.
Commandes téléphoniques acceptées.
CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

ÉCOLE ÉLAN
3450, AV. DE LORIMIER
MONTRÉAL H2K 3X6
TÉL.: (514) 596-7299
PLACES DISPONIBLES
1^{re} à 6^e année
École publique alternative à pédagogie Freinet
(approche globale de l'enfant)
Date limite : 12 septembre

• LES ACTUALITÉS •

Projet de régime universel
d'assurance-médicamentsQuébec forme un
comité d'expertsLa présidence en a été confiée
à Claude CastonguaySTÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Un comité d'experts a reçu hier le mandat du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec de définir les paramètres d'un éventuel régime universel d'assurance-médicaments. Le rapport du comité est attendu pour mars 1996. Le régime d'assurance de base pourrait être implanté en 1997.

La présidence de ce comité de cinq membres a été confiée à Claude Castonguay, le père du régime de l'assurance-maladie du Québec. On y comptera aussi Louis Borgeat, Denise Leclerc, Yves Morin et Laurette Champigny Robillard.

«Nous avons des régimes qui sont assez disparates et qui créent des iniquités entre les gens [...] il s'agit de rationaliser ces différents régimes, dit M. Castonguay. C'est donc une opération assez importante qui est envisagée.»

Actuellement, 1,5 million de Québécois (20 % de la population) n'ont ni protection ni assurance pour couvrir le coût de leurs médicaments. L'État consacre déjà environ un milliard de dollars par année en médicaments gratuits pour une autre tranche de 1,5 million de citoyens (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale). En 1993, le coût des seuls médicaments prescrits au Québec et distribués en dehors des établissements de santé s'élevait à plus de 1,5 milliard.

Le Comité Castonguay doit examiner les différentes options pouvant mener à la couverture équitable et minimale de toute la population pour ses médicaments. Il devra formuler des recommandations sur la couverture en matière de produits et de services pharmaceutiques, les modalités de financement et les mécanismes de gestion et de partage des responsabilités. En annonçant hier la formation de ce comité, le ministre de la Santé, le Dr Jean Rochon, a souligné que le futur régime devrait être «contributoire selon la capacité de payer des Québécois».

On se rappelle qu'en novembre 1993, le gouvernement libéral avait provoqué un tollé en annonçant son intention d'abolir la circulaire des médicaments aux «malades sur pied». Devant les inquiétudes de la population, un premier comité (Demers) avait été mandaté pour revoir cette politique controversée, consulter les groupes visés et proposer des solutions tenant compte de la capacité de payer de la population. Le rapport de ce comité concluait finalement que la circulaire ne pouvait être équitablement réformée et qu'il fallait donc envisager l'instauration d'un régime universel d'assurance-médicaments au Québec.

Claude
Castonguay

Justification des projets énergétiques

La Régie du gaz naturel veut
damer le pion au BAPELOUIS-GILLES FRANCÉUR
LE DEVOIR

Rompant avec la réserve traditionnelle des organismes quasi judiciaires dont le sort est débattu publiquement, la Régie du gaz naturel a proposé hier de réduire le mandat actuel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en ce qui a trait à la justification des projets énergétiques.

La Régie, dans un mémoire signé par son président, Jean Giroux, propose en effet d'élargir son propre mandat au domaine de l'hydroélectricité et indique dans le détail à la Table de consultation sur l'énergie la manière dont le gouvernement devrait, à son avis, encadrer cette responsabilité. Lors du débat sur son propre avenir, le BAPE avait préparé un mémoire qui fut finalement mis de côté pour éviter tout risque de conflit d'intérêts ou de connivence réelle ou appréhendée.

Se référant à un des enjeux majeurs de ce débat, soit la justification des projets énergétiques, la Régie propose de «procéder en collégialité, au besoin avec un autre organisme intéressé par un même projet, comme par exemple un organisme sur l'environnement tel le BAPE, lors d'audiences publiques communes visant des objectifs propres à chacun mais selon leurs exigences légales spécifiques dans un ordre de priorité et de chronologie dont chacun des organismes pourrait convenir».

Mais cette collégialité supposerait, selon la Régie, qu'on lui confie la responsabilité de statuer sur la nécessité ou l'inutilité des projets énergétiques, ce qui est actuellement la responsabilité légale du BAPE.

La Loi de l'environnement et tout particulièrement le règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux autorisent le ministère de l'Environnement et de la Faune ainsi que le BAPE à examiner et à évaluer si les projets soumis par les promoteurs publics et privés sont justifiés ou non. Dans les années 70, l'évaluation environnementale se limitait aux seuls aspects biophysiques des dossiers. Mais le droit environnemental a évolué et, depuis les années 80, le concept d'environnement — et, partant, le mandat des commissions — englobe les aspects humains, sociaux et économiques.

Le lobby énergétique dans son ensemble, victime de ce qu'on appelle le «syndrome SM-3» dans le milieu environnemental, voudrait revenir à une définition étroite de l'environnement, qui confinerait le BAPE au rôle de mitigeur, même si la Cour suprême a confirmé le sens globalisant de l'évaluation environnementale dans le dossier du barrage Rafferty-Alameda. L'ancienne ministre de l'Énergie, Lise Bacon, avait même accusé le BAPE d'avoir excédé son mandat dans le dossier SM-3 même si c'est elle-même qui avait signé,

deux ans plus tôt, en tant que ministre de l'Environnement, la directive environnementale exigeant cette analyse justificatrice dans l'étude d'impacts d'Hydro-Québec...

Le président Giroux précise dans son mémoire que «la Régie pourrait être soumise au gouvernement quant à la nécessité d'approbation des recommandations issues de l'examen de l'offre et de la demande des analyses et de la planification», soit les fondements mêmes de la justification environnementale confiée au BAPE.

De leur côté, des acteurs économiques importants comme l'Association des manufacturiers et la Chambre de commerce du Québec ont pilonné à boulets rouges hier pour obtenir la privatisation totale ou partielle d'Hydro-Québec, une libre concurrence générale en énergie et la fin de l'interfinancement qui permet aux consommateurs de toucher chaque mois sous forme de facture réduite la rente de leurs investissements passés dans l'hydroélectricité.

De son côté, la Fédération québécoise de la faune, qui représente 250 000 pêcheurs et chasseurs, a réclamé de Québec qu'il adopte le principe déjà inscrit dans les lois fédérales, voulant qu'il n'y ait aucune perte nette d'habitats lors des projets énergétiques. La FQF appuie le classement des rivières sur la base des principes appliqués en Norvège pour épargner celles qui ont une valeur patrimoniale. La FQF demande par ailleurs à Québec d'obliger les industries énergivores à déposer d'ici cinq ans un plan d'efficacité énergétique exécutoire.

Moins frileux que son gouvernement, le Comité national sur l'écologie et l'environnement du Parti québécois a assigné des objectifs environnementaux précis à la politique énergétique du Québec: accroître de 25 % d'ici l'an 2010 l'efficacité énergétique de la province; diminuer de 25 % d'ici 2010 les gaz à effet de serre; augmenter à 15 % la part des énergies nouvelles renouvelables (éolien et solaire principalement) dans la production globale, tout en maintenant le caractère public d'Hydro-Québec et du patrimoine hydraulique que certains, comme Cascades et sa division Environnement Schooner, lorgnent avec envie, eaux et saumons compris, pour leurs fins privées.

L'idée de réduire les gaz à effet de serre est fortement appuyée par le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec, qui propose un objectif de 20 % en moins d'ici 2005. Ce dernier sera atteint, dit-il, si on institue une taxe sur les carburants ajustée à leur teneur en carbone et si on réforme la fiscalité pour remplacer les taxes ordinaires par des «taxes sur les nuisances environnementales» pour civiliser les acteurs privés et publics.

EN BREF

154 500 \$ POUR DES CROQUIS
DE LENNON

Londres (Reuter) — Un carnet de croquis de John Lennon quand il était adolescent, comportant un autoportrait du futur Beatle en train de percer ses boutons d'acné,

pourrait atteindre les 100 000 livres (154 500 \$) dans une vente aux enchères londonienne, a annoncé hier Sotheby's. Les admirateurs de John Lennon auront également l'occasion d'acheter ses meubles de salle de bain, dont un bidet de marbre noir, dans cette vente qui aura lieu jeudi prochain. «Les gens achèteront des choses étranges», a promis un porte-parole de Sotheby's. Ils pourront notamment se procurer le manuscrit corrigé de la chanson «Getting Better», composée par Paul McCartney pour l'album Sergeant Pepper.

DIX MILLE SIGNATURES POUR
UNE LOI ANTIGANGS

(PC) — La pétition réclamant une loi antigangs a recueilli jusqu'ici quelque 10 000 signatures, a-t-on annoncé hier. Josée-Anne Desrochers, la mère du jeune Daniel Desrochers, tué dans un attentat relié à la guerre que se livrent les bandes de motards criminalisés, a par ailleurs reçu des appuis de taille. Le cardinal Jean-Claude Turcotte a signé la pétition, hier, qualifiant le jeune Daniel de martyr de la violence des hommes, dont la mort ne devrait pas être inutile. La pétition a également reçu l'appui de l'administration municipale de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Le maire Pierre Bourque en a profité pour annoncer qu'un parc serait dédié à la mémoire de Daniel Desrochers dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.

APPORTEZ VOS MÉDICAMENTS

Moncton, N.-B. (PC) — À l'hôpital de Moncton, les patients doivent se présenter munis de leurs propres médicaments. Dans le but de réduire les coûts, l'hôpital a en effet commencé la mise en vigueur de son programme d'utilisation des médicaments des malades. On demande donc aux patients d'apporter tous les médicaments qui leur ont été prescrits et qu'ils sont en train de prendre au moment de leur hospitalisation. «La pharmacie de notre hôpital distribue quotidiennement une quantité incroyable de médicaments, alors que bien des patients à qui ils sont destinés ont déjà les mêmes à la maison», a fait remarquer Nancy Roberts, directrice de la pharmacie de l'hôpital. Elle évalue à 82 000 \$ les économies que fera l'hôpital au cours de l'année prochaine grâce au nouveau programme.

DEUX GRANDS RENDEZ-VOUS LE WEEK-END

à la radio AM de Radio-Canada

LES AFFAIRES ET LA VIE

avec Francine Plourde

Samedi - 12 h 13 à 14 h

Un magazine économique qui rend le monde des affaires et de la finance accessible à tous. Francine Plourde et son équipe présentent des reportages et des analyses sur les grandes questions économiques canadiennes et étrangères et sur les réalités du travail.

Réalisation : Yves André

DIMANCHE MAGAZINE

avec Ginette Lamarche

Dimanche - 9 h 07 à 11 h

L'actualité d'ici et d'ailleurs avec Ginette Lamarche et une impressionnante équipe de journalistes qui analysent les événements marquants et présentent des reportages vivants, des interviews fouillées, de grands dossiers, des tables rondes et la revue de presse internationale.

Réalisation : Pierre Trottier



SRC

CBF 690
MontréalPOUR LE
TABLEAU DE
DECOUVRIR

• POLITIQUE •

La décision du juge Lesage

La confrontation juridique n'est que partie remise

En tournant le dos à la Cour, le gouvernement laisse un vide juridique qui soulèvera de nouvelles contestations, estime un constitutionnaliste

KONRAD YAKUBSKI
LE DEVOIR

En décidant de ne pas porter en appel le jugement rendu hier en Cour supérieure, le gouvernement péquiste reporte à l'après-référendum l'ultime confrontation juridique quant à la légalité du projet souverainiste, estime le constitutionnaliste Jacques Frémont.

«Le problème survient le jour où l'indépendance est supposée se faire. Est-ce qu'elle s'est effectivement faite?», s'est demandé le professeur Frémont à la lumière du jugement déclaratoire du juge Robert Lesage, qui qualifie d'inconstitutionnelle la démarche souverainiste, sans pour autant empêcher que le référendum aille de l'avant.

En tournant le dos à cette décision, le gouvernement, pour des «motifs politiques», se prive d'une occasion de faire définir par la Cour suprême les critères de l'accession du Québec à la souveraineté. Et ce faisant, il laisse un vide juridique qui risque de soulever de nombreuses contestations juridiques advenant une victoire du OUI, selon M. Frémont.

Le constitutionnaliste de l'Université de Montréal a soulevé l'exemple d'une personne arrêtée le lendemain d'une déclaration unilatérale de souveraineté en vertu d'un nouveau code criminel québécois. L'accusé pourrait se défendre en prétendant que le Code criminel canadien a préséance au Québec.

Cela prendrait vraisemblablement plusieurs années après l'accession du Québec à la souveraineté avant que ce type de recours aux tribunaux canadiens soit épuisé, estime-t-il.

Cela dit, M. Frémont a dit croire que le jugement sera sans conséquence en ce qui a trait au processus référendaire et à la reconnaissance internationale d'un éventuel Québec souverain. Il décèle dans la décision du juge Lesage le souci très net de la part de ce dernier de ne pas s'ingérer dans le processus politique. Bien qu'il se prononce sur la constitutionnalité de la démarche référendaire, il ne va pas aussi loin que de s'y impliquer par voie d'injonction. D'après M. Frémont, le juge Lesage dit: «C'est illégal. Mais faites ce que vous voulez.»

«On a un bon exemple du pouvoir judiciaire qui a été entraîné dans un forum sur une question constitutionnelle et qui y répond sans répondre ou ne répond pas tout en y répondant. Le jugement déclaratoire est le moyen par excellence pour faire cela, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'autre conséquence pour le moment», a-t-il affirmé.

Toutefois, pour le constitutionnaliste de l'Université

McGill, Steven Scott, la décision du juge Lesage établit de façon catégorique que «tout ce que l'Assemblée nationale fait en dehors du cadre de la Constitution canadienne ne vaut pas le papier sur lequel c'est rédigé».

En l'occurrence, une déclaration unilatérale de l'indépendance par l'Assemblée nationale mettrait les citoyens et les autorités publiques du Québec, comme la police, dans une situation où ils devraient décider à quelles lois obéir, celles du Québec ou celles du Canada. Le jugement d'hier leur dicte que c'est celles du Canada qui auraient préséance.

«Au bout du compte, je crois que les gens vont obéir aux tribunaux et non pas aux dictées [du premier ministre] Jacques Parizeau, a tranché M. Scott. Si l'Assemblée nationale adopte une loi sur la souveraineté qui dit que je n'envoie plus d'impôts à Ottawa, je continuerais à envoyer mes impôts à Ottawa en conformité avec la loi canadienne.»

Toute tentative de faire respecter une déclaration unilatérale d'indépendance deviendra, à la lumière de la décision d'hier, un acte de trahison en vertu du Code criminel canadien, a poursuivi le constitutionnaliste de l'Université McGill.

Pour le politologue Guy Laforest, un tel argument ne tient pas debout. Advenant un OUI, le Québec sera pleinement en mesure de déclarer la nature illégitime de la Constitution canadienne de 1982, celle-ci ayant été adoptée contre son gré et seulement grâce à «l'intimidation politique» exercée sur les tribunaux par le gouvernement Trudeau.

«Le Québec pourra plaider au Canada, à la face de l'humanité et devant les commissions internationales, les vices de procédure qui ont entouré l'entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1982», a martelé le politologue de l'Université Laval.

Rappelant que la Constitution de 1982 est entrée en vigueur avant même que la Cour suprême ne se prononce sur l'argument du Québec, selon lequel il détenait un veto historique, M. Laforest a accusé le gouvernement d'avoir «intimidé» les magistrats qui ont été appelés à se prononcer sur une démarche politique du gouvernement qui les avait tous nommés.

«L'affaire Bertrand ramène dans le débat public la question de la légitimité des actions des gouvernants, a soutenu le professeur Laforest. Mais en s'appuyant sur la Constitution de 1982, elle-même extraordinairement fragile, elle ouvre un espace pour une discussion sur le talon d'Achille du système politique canadien.»

L'attitude de Pierre Marc Johnson surprend Bouchard

Il est anormal, estime-t-il, que le successeur de René Lévesque garde le silence

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard ne semble pas d'accord; il est du moins surpris de la décision de l'ancien premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson, de ne pas participer au débat référendaire.

«Ce n'est pas normal et c'est surprenant, surprenant [de la part] du successeur de René Lévesque» qu'il garde le silence et ne donne aucun avis à la population du Québec sur un sujet aussi important que l'avenir de son pays, a dit M. Bouchard au cours d'un point de presse, hier midi.

M. Bouchard dit avoir «constaté que M. Johnson a décidé de demeurer un citoyen privé et de n'être officiellement ni pour le OUI, ni pour le NON», en prenant connaissance, dans *Le Devoir* de jeudi, de sa décision de se garder en réserve de la république pour l'après-référendum.

Le chef du Bloc québécois, qui a lui-même souhaité en public que M. Johnson joue un rôle dans le débat et qui avait, au nom de Jacques Parizeau, offert à M. Johnson la présidence de la Commission nationale sur l'avenir du Québec l'hiver dernier, ajoute ne pas savoir ce que la décision de l'ancien chef du Parti québécois «veut dire en pratique».

Il ne croit pas cependant que cette décision nuise à la capacité du camp du OUI d'élargir la coalition et ses appuis d'ici au scrutin du 30 octobre.

M. Bouchard «n'exclut pas la possibilité» d'inviter le frère de Daniel Johnson (le chef du camp du NON) à siéger au comité de surveillance et d'orientation des négociations sur le nouveau partenariat prévu au projet de loi sur l'avenir du Québec et à l'entente tripartite du 12 juin.

Réunis hier matin au bureau du premier ministre du Québec, M. Bouchard, Jacques Parizeau et le chef de l'Action démocratique Mario Dumont



Lucien Bouchard



Pierre Marc Johnson

sont convenus d'inviter le camp du NON, après le référendum, à proposer le nom de membres du comité de surveillance et d'orientation (sorte de chien de garde de Jacques Parizeau) et ce, «dans le but de reconstruire», a par ailleurs fait savoir M. Dumont.

«Mais à la lumière de ses déclarations, qu'on lui prête, de ces propos, s'ils sont les siens, on peut se demander s'il serait intéressé à participer à un conseil de surveillance. Peut-être après [le référendum]. Il semble que ce soit avant qu'il sera inactif. Il semble se réserver pour après.»

La décision de Pierre Marc Johnson, rapportée dans *Le Devoir* de jeudi, de ne pas participer à la campagne référendaire parce qu'il est en désaccord avec la stratégie et qu'il croit encore, plutôt, à sa thèse de l'affirmation nationale, n'avait pas soulevé beaucoup de vagues à Québec jusqu'à présent.

Tant le premier ministre que le chef de l'opposition ont refusé de commenter les décisions de M. Johnson, le premier parce qu'il lui a succédé à la tête du PQ à la suite d'un putsch fomenté par les alliés de M. Parizeau, le second parce qu'il est son frère.

La ministre de la Culture et des Affaires canadiennes Louise Beaudoin, qui fut ministre de Pierre Marc Johnson en 1985, avait toutefois estimé, jeudi, que sa décision n'affecterait pas le vote au référendum. «Il est tellement disparu, dit-elle, ayant l'air de ne pas y porter attention. Il a pris une décision de ne plus faire de politique. Au moment de Charlottetown, il était à peine sorti. C'est un peu "irrélevant". Je trouve que ce qui est important, c'est les trois partis. Nous sommes rassemblés.»

Jeudi, *Le Devoir* publiait des informations «confirmées par M. Johnson» selon lesquelles M. Johnson servait un double et ferme non à tous ceux qui le sollicitent et qu'il refuse d'en expliquer les raisons aux médias. Son attitude tiendrait à plusieurs motifs, dont le plus important est son désaccord avec la stratégie déployée par le camp du OUI. Comme d'autres, il est d'avis que le fruit souverainiste n'est pas mûr et qu'il y a danger à exposer le Québec à un NON. M. Johnson invoque également ses fonctions accaparantes et le fait qu'il ne veuille pas entrer en compétition avec son frère, Daniel, qui dirige le camp du NON.

Un député du Bloc devant la justice

Bernard Saint-Laurent accusé d'écoute électronique

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Un député du Bloc québécois devra répondre d'accusations de possession et d'utilisation de matériel électronique destiné à intercepter des communications téléphoniques privées.

Deux chefs d'accusation ont en effet été portés hier à Sept-Îles contre Bernard Saint-Laurent, représentant de la circonscription de Manicouagan à la Chambre des communes, ainsi que contre son épouse.

Le 27 juin dernier, la police de Sept-Îles révélait qu'à la suite d'une plainte déposée par l'ancien attaché de presse du député, elle avait perquisitionné le bureau de comté de M. Saint-Laurent et y avait saisi, dans un classeur, un dispositif d'écoute électronique. L'appareil aurait permis au député de connaître le contenu des conversations téléphoniques entre les employés de son bureau et le public.

Hier, au terme de deux mois

d'enquête, le juge Hubert Couture a retenu les chefs d'accusation et statué qu'il y avait matière à procès.

Le dossier étant maintenant devant les tribunaux, le Bloc québécois a aussitôt indiqué par voie de communiqué que M. Saint-Laurent ne ferait aucun commentaire.

En conférence de presse à Québec, le chef du Bloc Lucien Bouchard a toutefois qualifié l'incident d'«embarrassant». «Mais il y a une présomption d'innocence. Je ne connais pas les faits; cela semble un peu compliqué, un peu surprenant. Mais les tribunaux trancheront», a-t-il déclaré.

Le whip du Bloc, Gilles Ducepte, a de son côté indiqué que le député demeurera membre de son caucus tant que le processus judiciaire ne sera pas complet. Toutefois, M. Saint-Laurent a été démis de ses fonctions de porte-parole adjoint de l'opposition officielle sur les questions relevant du solliciteur général, ainsi que de son membership au sein des comités parlementaires des Pêches et de la Justice.

On sait à quel point tous les députés comptent pour le Bloc, qui détient 53 sièges aux Communes contre 52 pour le Parti réformiste de Preston Manning. Et le statut d'opposition officielle prend d'autant plus d'importance que M. Bouchard entend profiter au maximum de la visibilité que confère le Parlement fédéral pour en découdre avec Jean Chrétien, cet automne, dans le cadre de la campagne référendaire.

Député plutôt effacé, M. Saint-Laurent, 41 ans, a déjà été conseiller et maire de la municipalité de Moisie, à une trentaine de kilomètres de Sept-Îles. Il en est à son premier mandat en politique fédérale. Ancien gardien de prison, il avait fait une rare apparition sous les feux de la rampe, au printemps dernier, lorsqu'il avait soupçonné les autorités carcérales canadiennes de distribuer de la marijuana aux détenus se réclamant du culte rastafari.

La comparaison en cour du député Saint-Laurent et de son épouse a été fixée au 2 octobre.

Le retour de Wilhelmy

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

Diane Wilhelmy, l'une des protagonistes de l'affaire qui avait porté son nom lors du référendum de 1992, vient de réintégrer des fonctions au sein du gouvernement du Québec.

Mme Wilhelmy devient, à compter de lundi, chargée de mission auprès du secrétaire général du conseil exécutif (le ministère du premier ministre), affectée au Secrétariat de l'autoroute de l'information.

En 1992, Mme Wilhelmy était responsable du secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Au début de l'automne 1992, une conversation téléphonique dans laquelle elle critiquait le contenu de l'Accord de Charlottetown avait été interceptée, communiquée à une station de radio et rendue publique.

La publication de la transcription de cette conversation avait par la suite été largement utilisée par le camp du NON, alors dirigé par Jacques Parizeau, lors du référendum du 26 octobre portant sur cet accord, comme la preuve que l'Accord de Charlottetown, destiné à modifier la Constitution canadienne, desservait les intérêts du Québec. L'affaire avait donné lieu à une saga judiciaire qui avait coloré une bonne partie de la campagne référendaire.

Peu après le référendum du 26 octobre 1992, Mme Wilhelmy avait dû quitter ses fonctions aux Affaires canadiennes, un poste qu'elle occupait depuis sept ans, pour retourner à l'École nationale d'administration publique à titre de membre de la Mission gouvernementale, comme directrice de l'Observatoire de l'administration publique. L'autre protagoniste de cette affaire, André Tremblay, avait également dû quitter ses fonctions. Le Secrétariat de l'autoroute de l'information sera chargé de coordonner la politique du gouvernement du Québec dans ce domaine. Il est placé sous l'autorité politique directe du premier ministre Jacques Parizeau.

Préambule et question référendaire

Les péquistes dénoncés par les médias d'un océan à l'autre

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Jacques Parizeau et ses alliés pourront embrouiller les choses tant qu'ils le voudront — et ils ne s'en sont pas privés —, les Québécois ne seront pas dupes de ce nouveau tour de passe-passe visant à camoufler le fait que le choix est clair: l'appartenance complète au Canada ou la séparation.

Ainsi, avec une belle unanimité, les pages éditoriales des quotidiens du reste du pays ont-elles accueilli ces derniers jours le dévoilement de la question référendaire et du préambule de la déclaration de souveraineté. D'un océan à l'autre, en des termes sans équivoque, les mises en garde adressées à l'électorat québécois coïtoient les appels à ce que les masques tombent dans ce débat dont on espère, sans toujours y croire, la fin prochaine.

Pour le *Globe and Mail*, de Toronto, une question «maladroite» et destinée à induire la «confusion» était prévisible: ses auteurs n'avaient pas d'autre choix s'ils voulaient déguiser la réalité, à savoir qu'ils «offrent aux Québécois ce qu'ils ont déjà». Mais les souverainistes auront fort à faire dans leur entreprise de dénigrement du Canada: «Ils devront convaincre les Québécois qu'ils vivent dans une sorte de colonie, coincée dans une horrible dépendance à laquelle seule la sécession peut mettre fin», écrit le *Globe*, qui qualifie le projet de loi sur l'avenir du Québec de «projet de divorce».

La question référendaire, croit de son côté le *Toronto Star*, se distingue par sa «lâcheté» et ne cherche qu'à «manipuler» les gens, à «trahir la confiance du public»: «Elle a été rédigée par des

cyniques qui savent que les Québécois rejettent massivement une proposition claire d'indépendance», lit-on. Mais, assure le *Star*, les personnes «réfléchies» verront clair dans le jeu des souverainistes, et voteront NON, sachant que l'avenue de rechange équivaut à un «plongeon dans l'inconnu».

Pour l'*Ottawa Citizen*, les leaders du OUI ont fait la preuve cette semaine de leur adhésion à un «nationalisme dépassé et destructeur» avec la déclaration de souveraineté, «une complainte baroque truffée de demi-vérités, de malveillance et de sensiblerie nationaliste». Mais ils n'ont pas eu «le courage de risquer d'inclure dans la question le mot indépendance», s'en tenant plutôt à «de fausses promesses», qui, se réjouit par ailleurs le *Citizen*, «n'ont pas convaincu les Québécois».

Le *Chronicle Herald*, de Halifax, voit pour sa part dans la question une tentative d'«obscurcir» le débat. Quant au préambule, le journal le qualifie de mélange «de forlanterie et d'apitoiement» qui se traduit par «de longs passages de mauvaise histoire entrecoupés de mauvaises poésies et d'un chapelet de clichés».

Selon le *Winnipeg Free Press*, la question référendaire n'est rien d'autre qu'«une dose de poison avec un épais enrobage de sucre». «Au mieux, la réponse donnera à M. Parizeau un mandat hautement équivoque et hypothétique. Au pire, elle sera une source de confusion et de ressentiment», peut-on lire.

Pour le *Calgary Herald*, le chef péquiste «offre la souveraineté et le Canada tout à la fois, alors qu'il sait pertinemment que les deux sont incompatibles». Il espère donc qu'un nouveau rejet de la part du reste du pays alimentera la grogne des Québécois. Mais, prévient le quotidien, «le Canada, tout comme la majorité des électeurs au Québec, dira OUI au Canada, OUI au Québec et NON à Parizeau».

Enfin, le *Winnipeg Sun*, lui, joue sur le sarcasme: «Si on dit qu'un chameau est un cheval conçu par un comité, il semble que la question des séparatistes ait été élaborée par deux comités». Et d'ajouter: «On se demande quelle question Jacques Parizeau a bien pu poser à son épouse lorsqu'il l'a demandée en mariage.»

Et le dernier mot appartient au caricaturiste du *Toronto Star*, qui propose «finalement, la question simple et compréhensible: oui ou non, voulez-vous bouillir comme un homard dans une marmite?»

Un autre son...

Pour la 1^{ère} fois en Amérique du Nord et pour un soir seulement

Concert extraordinaire

de musique tzigane et classique

à son meilleur

Samedi, 9 septembre à 20h

Deux (2) heures de divertissement et ravissement

avec le virtuose violoniste

Florian Costache

L'un des plus célèbres violoniste contemporain dont la musique est l'expression même d'une culture musicale de grande qualité accompagné de 8 musiciens.

C'est une présentation de MF Productions

Cinquième salle
Place des Arts

Billets en vente PdA / 514 842-2112
et admission à l'entrée / 514 790-1245

INFO-ARTS Bell
(514) 790-ARTS
Frais d'appel acceptés



TZIGANE
Tes yeux noirs...
Tzardach...
Taiga russe etc...



CLASSIQUE
Chopin, Bach,
Schubert, etc.



Institut Métaphysique Occidental inc.
836, Av. Outremont, Outremont, Québec H2V 3N6

ASTROLOGIE
formation intégrale
Cours de premier niveau

Base technique et symbolique
approche analytique
début : le 20 sept. 1995

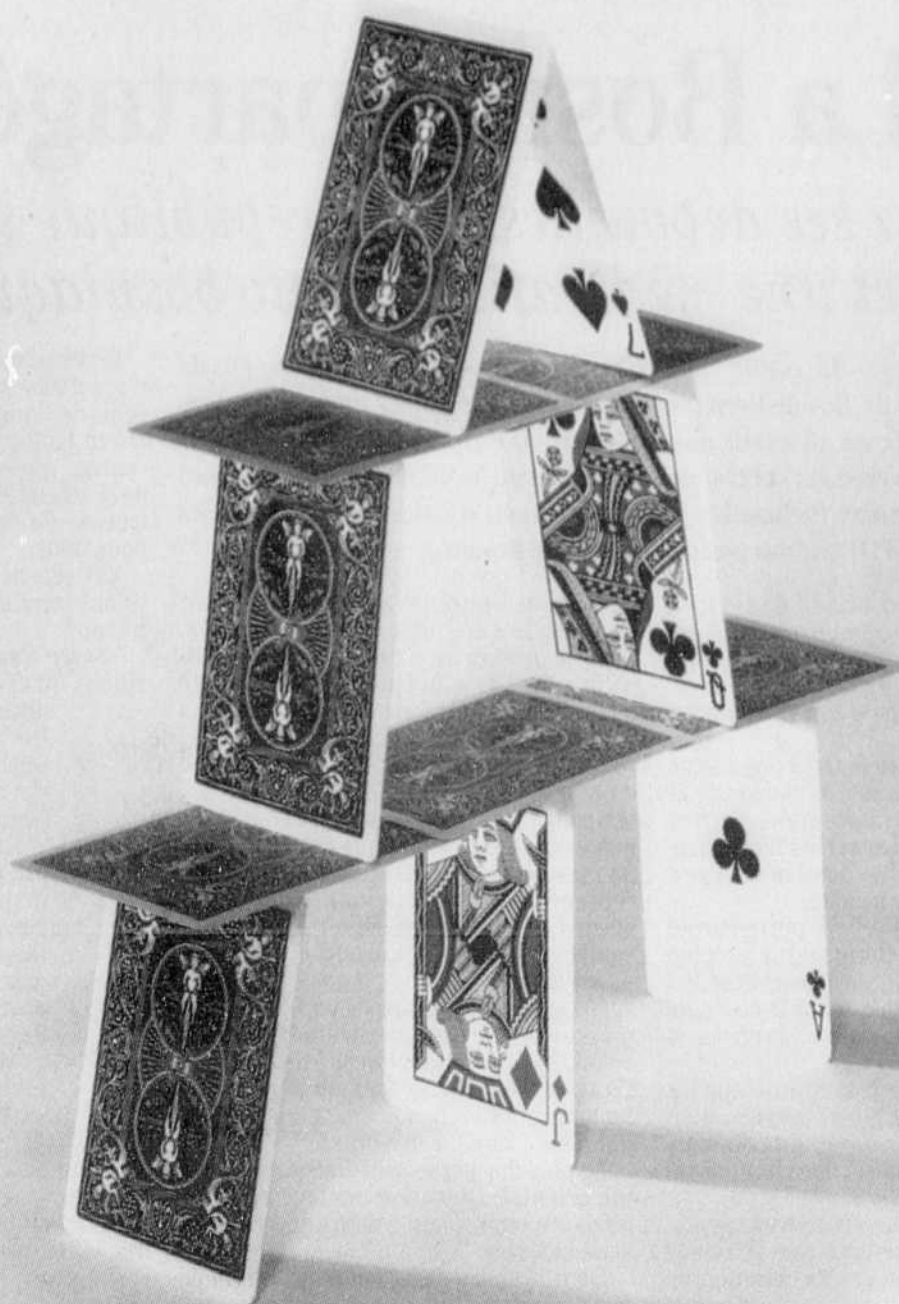
Lucie Charette
(514) 282-3972

INTUITION & POUVOIR PERSONNEL
Cours intensif sept. & oct. 1995
POUR EN ARRIVER À
L'ACTE JUSTE

«L'ANNÉE SHAMAN»
Alchimie et chamanisme, une
aventure à la recherche de
l'Occident Intérieur. 10 ateliers.

Marc Bériault
(514) 273-7326

SI VOUS DÉTENEZ UNE «ASSURANCE HYPOTHÈQUE»



Êtes-vous assuré d'être assuré?

L'Association des intermédiaires en assurance de personnes du Québec (AIAPQ) a dépisté bon nombre de cas d'«assurance hypothèque» où la succession de l'assuré s'est vu refuser la réclamation, bien que de son vivant, l'assuré ait toujours acquitté ses primes régulièrement.

Et elle désire répertorier tous les cas semblables. Si tel est votre cas, nous vous invitons à communiquer avec l'AIAPQ au 1-800-508-0811.

Non pas qu'elle puisse vous aider à obtenir justice. Elle veut cependant faire modifier certaines lois pour mettre fin aux abus, aux risques et aux tragédies découlant de la vente directe d'assurance de personnes. Pour qu'à l'avenir, les assurés soient mieux protégés.

Vous voulez savoir si vous êtes vraiment assuré ?

Appelez votre créancier hypothécaire et posez-lui la question :

«Pouvez-vous me garantir que ma demande d'«assurance hypothèque» a été vérifiée et acceptée par l'assureur ?»

Puis, faites-lui signer une garantie d'assurabilité et d'admissibilité. Nous avons préparé pour vous un formulaire à cette fin. Nous vous le ferons parvenir si vous en faites la demande par écrit à l'AIAPQ.

On vous protège... comme personne!



**ASSOCIATION
DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE
DE PERSONNES
DU QUÉBEC**

1, square Westmount, bureau 500, Westmount (Québec) H3Z 2P9

LE MONDE

EN BREF

SANCTIONS MAINTENUES CONTRE L'IRAK

New York (AFP) — Le Conseil de sécurité de l'ONU a maintenu en l'état hier le régime de sanctions contre l'Irak, accusé notamment d'avoir dissimulé un redoutable programme d'armes biologiques. A l'issue d'un tour de table à New York, le président en exercice du Conseil, Francesco Fulci (Italie), a conclu que les conditions nécessaires n'étaient toujours pas réunies pour lever ou modifier les sanctions internationales en vigueur depuis plus de cinq ans contre l'Irak, ont indiqué des diplomates occidentaux. Les Etats-Unis ont déclaré qu'il était impossible de récompenser un pays qui a «reconnu avoir menti et triché». Il y a moins de raisons que jamais de lever les sanctions qui comprennent un embargo pétrolier, a estimé Washington.

LES JUIFS DE ROME EN COLÈRE CONTRE LE MAIRE

Rome (Reuters) — Des juifs italiens ont manifesté hier contre le maire de Rome, Francesco Rutelli, après sa proposition de donner à une rue de la capitale italienne le nom d'un collaborateur de Mussolini. «Vous nous blessez et vous offensez (la mémoire de) nos victimes», a déclaré un homme qui protestait contre la décision du maire de Rome devant la synagogue. «Qu'allez-vous faire ensuite? Donner à une rue le nom de Mussolini?» Francesco Rutelli 41, ans, maire de gauche et écologiste, a annoncé cette semaine qu'il comptait baptiser une rue de Rome du nom de Giuseppe Bottai, ministre de l'Éducation de Mussolini, qui a contribué à l'élaboration des lois raciales de 1938. Le maire de Rome a justifié son choix en expliquant que Bottai était un intellectuel qui, en tant que «gouverneur de Rome» sous Mussolini, avait construit de nouveaux quartiers de la capitale et entamé d'importantes fouilles archéologiques.

SOUS-ALIMENTATION ALARMANTE AU MEXIQUE

Mexico (service espagnol de l'AFP) — Selon un dirigeant de l'Institut national de nutrition (INN), 16 % des enfants mexicains souffrent de façon aiguë de sous-alimentation. Adolfo Chavez, vice-directeur de l'INN, précise que dans la capitale, 3 % des enfants entrent dans cette catégorie des sous-alimentés; la crise économique et les migrations ont fait reculer de 30 ans les progrès qui avaient été atteints. En rendant publique, hier, son enquête urbaine d'alimentation et de nutrition, l'INN signale des changements dans les habitudes alimentaires (dans les secteurs les plus marginalisés, 12 % des familles seulement consomment du lait) et la réapparition de certaines maladies que l'on croyait disparues: paludisme, diarrhées et bronco-pneumonies.

COLIN POWELL CRAINT LES ATTENTATS

New York (AFP) — L'épouse du général Colin Powell a estimé que son mari risquerait sa vie en se lançant dans la course à la Maison-Blanche, un candidat noir pouvant être une cible pour des «cinglés». «Il courrait sans aucun doute plus de risques que n'importe quel autre candidat en raison de ce que cela implique d'être noir dans cette société. Il y a beaucoup de cinglés dans les rues», a déclaré Alma Powell dans une interview conjointe avec son mari que le réseau ABC devait diffuser hier soir. Toutefois, si le héros de la guerre du Golfe décidait de se lancer, «je m'adapterais», a-t-elle dit. Pour sa part, l'ancien chef d'état-major interarmes a expliqué que l'avis de sa femme pourrait être décisif. Celle-ci a 50 % d'autorité dans les décisions concernant la famille, a-t-il dit avant de préciser: «dans le cas d'Alma, c'est probablement 51 %».

LA COUR INTERNATIONALE CONTRE LES ESSAIS NUCLÉAIRES ?

La Haye (AFP) — La Cour internationale de Justice (CIJ) de La Haye a annoncé hier qu'elle examinerait lundi en audience publique le différend qui oppose la Nouvelle-Zélande et la France concernant la reprise des essais nucléaires français dans le Pacifique Sud.

RECTIFICATIF

Dans notre article publié hier sur l'arrivée de tonnes de papier destinées à diverses institutions de Bosnie-Herzégovine, il aurait fallu dire que les donateurs de ces 27 tonnes de papier étaient Rolland inc., Avenor Inc. et QUNO, et non pas Domtar. Toutes nos excuses aux principaux intéressés.

Sous un couvert qui reste formellement «unitaire»

La Bosnie partagée

Sur ses dépouilles: une «république serbe» et une «fédération croato-bosniaque»

Les principaux acteurs du conflit de l'ex-Yougoslavie — les gouvernements de Croatie, de Serbie et de Bosnie-Herzégovine — ont enregistré hier une percée dans le processus de paix en adoptant une «déclaration de principes» basée sur la division de la Bosnie en deux entités, croato-musulmane et serbe. Ce nouvel accord écrit dans la longue guerre de Bosnie a suscité un certain scepticisme, tandis que les bombardements, par l'OTAN, des positions serbes de Bosnie se poursuivaient.

Genève (Reuters) — L'accord de Genève n'a pas suscité de réactions débordantes d'optimisme ni conduit le commandement de l'OTAN à suspendre les bombardements sur les positions serbes en Bosnie.

Un obus serbe a blessé trois personnes à Sarajevo, tandis que des explosions ont été entendues à Pale, bastion des Serbes voisin de la capitale: les avions de l'Alliance atlantique ont semblé bombarder deux positions près de cette localité.

Le capitaine Jim Mitchell, porte-parole de l'Alliance pour le flanc sud, a précisé que les négociations de Genève et les frappes aériennes menées dans le cadre de l'opération Force délimitée constituaient deux dossiers séparés.

Washington a du reste confirmé que les raids aériens de l'OTAN se poursuivraient et que leur durée dépendrait du commandement des séparatistes serbes, le général Ratko Mladic.

Réunis à Genève, les ministres croate, bosniaque et yougoslave des Affaires étrangères ont adopté une déclaration de principes qui garantit l'intégrité territoriale de la Bosnie et prévoit un partage territorial entre les Serbes et une alliance croato-bosniaque.

Une «relation spéciale»

Le texte stipule notamment: «La Bosnie (...) comprendra deux entités, la Fédération de Bosnie et d'Herzégovine comme prévu par les accords de Washington, et la République de Srpska (République serbe)».

«Chaque entité sera en droit d'établir une relation spéciale avec ses voisins, (dans la mesure où cette relation est) compatible avec la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine», peut-on lire dans ce texte.

Pour Richard Holbrooke, le secrétaire d'Etat adjoint qui a longtemps fait la navette entre les capitales des Etats impliqués avant de persuader leurs dirigeants de reprendre les négociations, cet accord ne doit pas masquer les conflits qui opposent toujours les négociateurs.

«Ils ont été en mesure de parvenir à un accord qui, aussi limité soit-il, nous conduit vers la paix. D'importantes divergences subsistent entre les parties (...) Le plus dur reste à faire», a-t-il affirmé.

Le plus dur passe peut-être par la Slavonie orientale, dernière enclave serbe en territoire croate, aux confins de la Croatie et de la Serbie.

Dans la foulée de sa victoire éclair de début août dans les autres portions sous contrôle serbe de son territoire (la Krajina), Zagreb avait promis de récupérer la Slavonie orientale avant la fin de l'année, par la négociation ou par la force.

«C'est une revendication fondamentale à laquelle nous ne renoncerons jamais. Non seulement nous ne l'abandonnerons pas, mais nous avons la volonté de régler cela très rapidement», a rappelé hier Mate Granic, ministre croate des Affaires étrangères.

Les deux entités pourront s'associer avec la Croatie et la Serbie voisines

En Bosnie même, la déclaration de principes d'hier se garde d'évoquer le statut à venir de Sarajevo. Comme le reconnaît Richard Holbrooke, elle ne précise pas davantage quels seront les liens entre chacune des deux «entités» créées et les «grands frères» de Serbie pour l'une, de Croatie pour l'autre.

Les réactions des principaux intéressés traduisaient dès hier soir les complications à venir.

«Notre armée n'évacuera aucune des positions qu'elle occupe actuellement», a affirmé le président bosniaque Alija Izetbegovic, ajoutant que seuls les séparatistes serbes devraient libérer des parties du territoire bosniaque.

Et le président bosniaque de préciser qu'un seul principe animait la délégation de la Bosnie aux pourparlers: «Préserver une Bosnie unitaire, souveraine et indépendante, membre des Nations unies, et préserver les conditions de sa réintégration.»

Mais à Pale, le dirigeant des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic tenait un discours à la tonalité différente: «Il n'est pas facile d'obtenir un Etat pour soi. En trois ans et demi, nous avons accompli le premier pas, la porte est maintenant ouverte à la paix», a-t-il dit à la télévision serbe de Bosnie.

Le gouvernement fédéral yougoslave (Serbie et Monténégro) a félicité le président serbe Slobodan Milosevic de son rôle dans l'avancée diplomatique réalisée un peu plus tôt à Genève.

Dans les capitales occidentales, on se réjouissait sans excès d'optimisme. Dans une déclaration écrite, le président Bill Clinton commentait: «La réunion couronnée de succès de ce jour (vendredi) à Genève est une borne importante sur la route qui mène à la paix en ex-Yougoslavie.»

Deux mois après son hospitalisation

Boris dangereusement en forme

Il menace l'OTAN: l'extension à l'Est, c'est «la guerre»

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Moscou — Deux mois après son hospitalisation pour complications cardiaques, Boris Eltsine a tenu hier à prouver sa détermination et sa bonne santé en alternant habilement diatribes et bon mots devant un parterre de journalistes russes et étrangers.

«La Russie n'abandonnera pas les Serbes dans le malheur»

Dans une forme resplendissante, le chef du Kremlin s'est plié durant une heure et 25 minutes à ce périlleux exercice de questions-réponses dans lequel il excelle depuis longtemps.

Au cours de son introduction, le chef de l'Etat a souligné qu'il était le «garant de la Constitution» et que, même s'il se plaçait au-dessus des partis, il était de tout cœur «avec ceux qui œuvrent pour la poursuite des réformes et de la démocratisation de la société».

Tout ceci ayant été rappelé sur un ton presque débonnaire, mais avec l'assurance de celui qui contrôle jusque dans les moindres détails la machine de l'Etat, le «tsar Boris» pouvait passer à l'actualité internationale.

Las, les premiers journalistes russes invités à poser leurs questions par Sergueï Medvedev, le jeune porte-parole du Kremlin as-

sis à la gauche du président, devaient revenir sur des questions d'ordre domestique.

Tant et si bien que le chef de l'Etat a fini par montrer des signes d'impatience, glissant brusquement à son voisin: «Allez, on passe aux étrangers maintenant.»

Désignée à son tour, la correspondante de CNN allait, bien malgré elle, insuffler un ton nouveau à la conférence en demandant quelle serait la réaction de Moscou si l'OTAN poursuivait ses opérations aériennes en Bosnie.

Eltsine, qui visiblement n'attendait que cette occasion pour déverser sa mauvaise humeur contre l'Occident, s'est alors livré à une véritable diatribe contre, pêle-mêle, l'OTAN, l'Europe, les Etats-Unis, l'Allemagne, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine et même de mystérieux «Musulmans croates».

Agitant, pour la deuxième fois en 24 heures, le spectre d'une nouvelle scission du



Boris Eltsine, hier.

Vieux Continent, il a fustigé «ces hommes politiques qui prônent un élargissement de l'OTAN aux pays d'Europe centrale et orientale».

Pris d'une agitation soudaine, les yeux réduits à deux simples fentes d'où perçait son regard des mauvais jours, Boris Eltsine a rappelé avec force et en martelant chaque mot que la Russie n'abandonnerait pas «les Serbes dans le malheur».

«Oui, la situation a changé»

«On dit que la Russie est en train de changer (en ce qui concerne) l'ex-Yougoslavie. Eh bien oui, mais la situation change. Pourquoi les Croates s'emparent-ils de territoires, pourquoi les Musulmans attaquent-ils les Serbes et ne font l'objet d'aucune sanction», a dit le chef de l'Etat.

Reprenant avec encore plus de virulence que la veille sa condamnation sans nuances des frappes aériennes de l'OTAN sur les positions des Serbes de Bosnie, Boris Eltsine a précisé qu'outre l'aide humanitaire fournie par la Russie aux Serbes bosniaques, Moscou était prête «à (offrir) encore plus en cas de poursuite des raids», faisant planer la menace de levée unilatérale par Moscou des sanctions internationales.

Boris Eltsine a été jusqu'à remettre implicitement en cause l'adhésion russe au Partenariat pour la Paix, considérant que l'élargissement éventuel de l'OTAN «pouvait même mener à la guerre».

Polémique Pékin-Washington sur le dos des femmes

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Pékin — Critiquée cette semaine par la première dame des Etats-Unis sur les droits de l'homme, la Chine a riposté hier en reprochant à Washington ses lacunes dans la défense des droits de la femme, concernant notamment le vote.

«La situation des femmes chinoises n'est en aucun cas inférieure à celle des femmes aux Etats-Unis et est même supérieure», assure l'agence officielle Chine nouvelle.

Elle ajoute que les Chinoises souffrent moins de discrimination que les Américaines et précise que l'égalité des sexes est garantie dans la constitution adoptée par le Parti communiste dès son arrivée au pouvoir en 1949.

«Il est évident que le statut de la femme chinoise est bien supérieur à celui de leurs homologues américaines».

Chine nouvelle répond également à Hillary Rodham Clinton, épouse du président américain Bill Clinton, qui avait dénoncé mardi à la tribune de la IV^e conférence de l'ONU sur les femmes les avortements et stérilisations forcés pratiqués par la Chine au nom du contrôle des naissances.

«La Chine interdit les avortements et stérilisations forcés et a adopté une politique démographique tolérante vis-à-vis de ceux qui appartiennent à des minorités», ajoute l'agence.

Elle explique ensuite que les Américaines n'ont obtenu le droit de vote que 144 ans après la fondation des Etats-Unis, tandis que les Chinoises l'obtenaient en 1949.

Depuis les premières élections générales en Chine en 1953, 90 % des Chinoises participent aux différents scrutins tandis que les élections parlementaires aux Etats-Unis n'attirent qu'entre 30 et 40 % des femmes, poursuit Chine nouvelle.

Elle ajoute que les Américaines n'occupent que 10 % des sièges au Parlement alors que les Chinoises occupent 21 % des sièges du Congrès populaire national.

Polémique du Vatican

Par ailleurs, le quotidien du Vatican *L'Osservatore Romano* a qualifié hier «d'absurde et d'anachronique» la position de la délégation européenne à la conférence de Pékin, à propos du rôle de la religion dans la vie des femmes.

Le Vatican et la délégation européenne, conduite par l'Espagne, président en exercice de l'Union, sont en désaccord sur l'article 31 du programme d'action de la conférence qui considère que la religion «joue un rôle central dans la vie de millions de femmes», mais qui, en même temps condamne toute forme d'extrémisme.

Le Vatican ayant demandé de revoir la deuxième partie de cet article, qui affirme que «toutes les formes d'extrémisme, religieux ou laïc, exercent un effet négatif sur les femmes», la délégation européenne a proposé de supprimer l'article 31 dans sa totalité.

«Il est profondément regrettable de voir l'Europe se faire la complice d'une stratégie qui vise à éliminer toute référence aux valeurs des nouvelles chartes que la communauté internationale s'efforce péniblement de rédiger», écrit le journal du Vatican. «Tout ce qui compte désormais, c'est ce qu'on appelle, en économie, efficacité et productivité», regrette le journal.

Hébron, l'«os» des négociations israélo-palestiniennes

Jérusalem (Reuters) — Abandonnant son optimisme de commandement habituel, le gouvernement israélien a officialisé hier l'existence d'une crise sérieuse dans les négociations avec l'OLP.

Au terme d'une seconde nuit de longues tractations à Taba, Yasser Arafat et Shimon Peres n'ont pas réussi à s'entendre sur l'épineuse question de Hébron, qui fait actuellement atterrir les négociations.

Signe de la tension très forte qui règne dans cette zone: un Palestinien a été abattu dans la nuit de jeudi à vendredi à son domicile près d'Hébron, par un commando d'hommes masqués qui, selon des sources palestiniennes, seraient des soldats israéliens.

Israël entend protéger 400 colons «purs et durs» retranchés parmi les 100 000 habitants arabes de cette ville où la tension persiste depuis le massacre, en février 1994, d'une trentaine de musulmans par un fanatique juif.

Le président de l'OLP Yasser Arafat et le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres se sont, à l'aube, fixé un nouveau ren-

dez-vous mercredi à Taba pour reprendre le dossier, mais le collègue de Peres à l'Environnement, Yossi Sarid, parle déjà de «crise».

Une crise dans les négociations

«Regardons la vérité en face, même si on essaie de se la cacher habituellement: il y a une crise dans les négociations», a reconnu ce ministre du petit mouvement de gauche Meretz, qui passe habituellement pour une «colombe».

Marouane Kanafani, porte-parole d'Arafat, a confirmé que les deux parties n'étaient «même pas tombées d'accord» sur un projet «tenant compte pourtant de certaines positions palestiniennes», car il était dicté par la partie israélienne.

Les parties, a-t-il précisé, vont reconsidérer le texte afin de parvenir à un projet rédigé en commun la semaine prochaine.

«Hébron est un problème difficile qui pourrait s'avérer être le baril de poudre qui met en danger l'ensemble du processus», avait prévenu le ministre du Logement Binyamin Ben-Eliezer la veille.

Vente des équipements en location

• Kayaks • Kayaks de mer
• Canots • Accessoires
• Sacs à dos • Tentes
• Accessoires pour le camping
• Autres spéciaux

Dimanche 10 septembre, dès 9h00

30 à 50 %

L'AVENTURIER

Vente • Location • Formation • Destinations aventure

La vente que vous attendiez...
pour des prix à couper le souffle !

Laval : Centre Décor 440, 3912, Aut. 440 O., 681-8030

GRANDEUR NATURE

• LE MONDE •

À Sarajevo, les raisins de l'espoir

Sarajevo (Reuter) — La paix est en marche. Les habitants de Sarajevo le sentent.

Pas parce que des ministres des Affaires étrangères de Bosnie, de Croatie et de Yougoslavie se sont entendus hier à Genève sur une «déclaration de principes» pour un partage de la Bosnie. Il y a bien longtemps qu'échaudés par des accords trop souvent restés lettres mortes, ils ne se fient plus aux promesses de paix des diplomates.

Parce que les étals des marchés de la capitale bosniaque regorgent à nouveau de fruits et de viandes à

des prix presque raisonnables.

Plus que la déclaration de principes de Genève, les frappes aériennes de l'OTAN ont commencé à briser l'encerclement de la ville.

Les prix des denrées ont diminué de moitié depuis que l'ONU, soutenue par l'artillerie de la FRR, a rouvert, il y a cinq jours, une route reliant Sarajevo à la vie extérieure.

«Marka, chokolata - Chocolat, un mark», s'égosille une vendeuse dont le vacarme d'une vieille salle de bain turc transformée en marché couvert recouvre la voix.

Les salaires des fonctionnaires

sont bas à Sarajevo — cinq ou dix marks par mois. La plupart des familles vivent du marché noir ou de l'argent de leurs proches réfugiés à l'étranger.

Les pommes de terre sont deux fois moins chères que la semaine dernière. Bananes, raisins, citrons, citrons verts ont refait leur apparition sur les marchés. La viande, qui atteignait jusque-là des prix prohibitifs, est aussi de retour.

Tout cela parce qu'une route a été rouverte et que le tunnel de fortune creusé sous l'aéroport de la ville, par lequel transitaient les vivres, ne sert

plus à rien, tout au moins dans l'imédiat.

Les Serbes rongent leur frein

«Les prix ont considérablement baissé depuis que la route est ouverte», constate Idriz Hasanajic, un marchand de 45 ans.

«Pour moi, ça ne fait pas de différence. Ma marge bénéficiaire est la même, mais c'est vraiment bien pour la ville. Des trucs comme les raisins étaient pratiquement impossibles à transporter par le tunnel. La différence, c'est qu'avec la route, on peut se servir de camions», ajoute-t-il.

te-t-il.

Il y a une semaine à peine, les vivres étaient chargées à dos de mules et transitaient par le tunnel, unique voie reliant Sarajevo à l'extérieur.

C'est fini, tout au moins provisoirement, depuis dimanche.

Les Serbes rongent leur frein à 100 mètres à peine de la route mais ne bougent pas. Les canons de la FRR postés sur le Mont Igman sont pointés sur eux.

«Je pense que ce n'est que temporaire, parce que l'ONU ne pourra pas toujours faire ça et que notre ar-

mée devra bien un jour lever le siège de Sarajevo», soupire un marchand de 25 ans.

Un peu en contrebas des bains turcs, le marché de Sarajevo. Trente-cinq personnes y ont été tuées le 28 août par un tir de mortier. Fehim Vrabak, 45 ans, boucher, fait quand même ses affaires.

«Il y a beaucoup de clients mais il y en aurait encore plus si les gens n'étaient pas encore sous le choc du massacre», note-t-il. «Nombreux sont ceux qui évitent ce marché parce qu'ils pensent qu'il porte la poison».

PERSPECTIVE

Le malaise tahitien

Au-delà des essais nucléaires se pose la question nationale

LE MONDE

La flambée de violences dont Tahiti est le théâtre depuis deux jours, huit ans après les émeutes qui avaient ravagé le centre de Papeete en 1987, attire une fois de plus l'attention sur la difficulté d'être de ce lointain territoire de l'océan Pacifique, déchiré entre son identité régionale et son appartenance à la République française. Car il ne faut pas s'y tromper: si la reprise des essais nucléaires à Mururoa a fourni l'occasion de ce nouvel accès de colère, le lien ambigu et fragile qui unit l'archipel à la France est la cause profonde du malaise tahitien.

Lien ambigu, qui apporte à la fois la sécurité d'un niveau de vie supérieur à celui de la plupart des îles voisines devenues indépendantes et la frustration d'un régime d'assistance, maintenant la plus grande partie de la population dans un état de dépendance mal acceptée. Lien fragile aussi dès lors que les Polynésiens, qu'ils soient ou non partisans de la rupture avec la métropole, se définissent de moins en moins par rapport à celle-ci et de plus en plus par rapport à leur environnement international.

Ce vestige d'un empire colonial disparu, qui paraît quelque peu anachronique au regard du vaste mouvement d'émancipation des peuples dont le 20^e siècle a été le témoin, offre l'exemple privilégié de la fameuse «fracture sociale» que Jacques Chirac s'est engagé à combattre. L'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique, il y a trente-cinq ans, a certes rendu possible une prospérité exceptionnelle dans cette région du monde; mais elle a aussi bouleversé l'équilibre économique du territoire et contribué à l'accroissement des inégalités.

Alors que l'affairisme et la corruption déconsidèrent la classe politique locale, l'Etat français est rendu doublement responsable des difficultés du territoire: pour avoir introduit le germe du mal en développant, à partir des années 60, un modèle de consommation à l'occidentale qui favorise le règne de l'argent roi; et pour n'avoir pas su mettre en place en temps utile, dans la perspective de l'arrêt définitif des essais nucléaires, des solutions de remplacement crédibles. Un présent lourd de désillusions, un avenir lourd de menaces: il n'en fallait pas plus, avec l'aide probable de quelques provocateurs, pour relancer le cycle des violences.

Il est urgent pour la métropole de réviser profondément ses liens avec Papeete, et de rechercher les voies d'une association qui rompe avec toutes les formes de néocolonialisme. Il lui faut aussi rendre aux Polynésiens espoir et confiance. Le «pacte de progrès», établi il y a deux ans, va dans ce sens, à condition qu'il soit réellement appliqué. La Polynésie doit être mise en mesure d'assurer son développement dans le respect de son identité. Il serait préférable qu'elle s'y emploie avec la France. Elle sera tentée de le faire sans elle, si rien ne change rapidement.

Un «faucon» à la tête du Parti unioniste

Belfast (Reuter) — David Trimble, considéré comme un «faucon», a été élu hier à la tête du Parti unioniste d'Ulster (UUP), formation protestante qui milite pour le maintien de la province sous administration britannique.

La victoire de David Trimble constitue une surprise, le modéré John Taylor ayant été donné favori pour succéder à James Molyneux, qui s'est retiré la semaine dernière à l'âge de 75 ans après avoir dirigé le parti pendant seize ans.

David Trimble, 50 ans, député au parlement de Westminster depuis cinq ans, était auparavant professeur de droit à Belfast.

Nous cultivons toujours la qualité.

VIVEMENT DIMANCHE! • CINÉMA
PLAISIR DE LIRE



Des primeurs, des classiques, des performances, du grand cinéma,
du théâtre d'ici, des documentaires fascinants, des rencontres captivantes...
De magnifiques soirées culturelles avec Michel Coulombe et Danièle Bombardier.

 **Radio
Québec**

OUVREZ, VOUS VERREZ.

É D I T O R I A L

Ottawa en rajoute

Jean-Robert Sansfaçon

La récente déclaration du ministre canadien des Affaires étrangères, André Ouellet, reconnaissant «l'erreur» commise il y a 20 ans par un précédent gouvernement libéral de construire l'aéroport de Mirabel, est venue raviver des braises que l'on croyait éteintes. Si au moins des mesures avaient été prises depuis ce temps pour corriger l'erreur!

Inutile d'être nationaliste pour constater que la plupart des décisions prises depuis des années par Ottawa en matière de transport aérien ont contribué, et contribuent toujours, au déclin de Montréal comme plaque tournante au pays. À commencer par l'expropriation, il y a 20 ans, d'une partie des meilleures terres agricoles du Québec, aussi étendues que le territoire de l'île de Montréal, pour y construire l'aéroport de Mirabel. Sans être l'éléphant blanc que ses détracteurs y voient, Mirabel n'en reste pas moins largement sous-utilisé, sans espoir de développement futur digne de ce nom. Pendant ce temps, Toronto explose et Vancouver, jadis d'une importance équivalente à Montréal, nous devance d'une bonne longueur.

Lors de la construction de Mirabel, on prévoyait que ce nouvel aéroport accueillerait rien de moins que 60 millions de voyageurs par année en l'an 2025. Il est vrai que nous sommes encore loin de 2025, mais avec 2,5 millions de visiteurs par année 20 ans après son ouverture, nous sommes encore plus loin des prévisions frivoles de l'époque. Même Dorval reçoit aujourd'hui plus de deux fois ce nombre et pourrait accueillir toute la clientèle de Mirabel sans avoir atteint sa capacité maximale.

Les handicaps de Mirabel sont nombreux, complexes. D'abord, il y a le fait que Montréal a perdu son statut de métropole économique du Canada au profit de Toronto, une conséquence du développement d'est en ouest dont l'Ontario a le plus bénéficié depuis la construction de la voie maritime du Saint-Laurent. En outre, Mirabel a été construit loin du centre-ville de Montréal, sans voie d'accès directe ni moyen de transport rapide. En choisissant de garder ouvert l'aéroport de Dorval et d'y concentrer tous les vols en territoire nord-américain, Ottawa condamnait Mirabel à végéter. Non seulement à cause du maigre volume de vols internationaux, mais aussi parce qu'il devenait utopique d'attendre des compagnies aériennes qu'elles fassent de Mirabel leur porte d'entrée pour correspondre avec l'une ou l'autre ville sur le continent. Comment un voyageur sain d'esprit, en provenance d'Europe, peut-il accepter un vol avec escale à Mirabel quand il sait qu'il lui faudra prendre l'autobus pour Dorval avant de poursuivre son voyage vers une destination finale? Faut être fou ou ne pas avoir le choix. Cette absurdité va si loin qu'elle oblige même les grands transporteurs comme Air Canada, dont le principal centre d'entretien est situé à Dorval, à faire décoller leurs gros avions de Mirabel en direction de... Dorval pour la mise au point périodique.

Depuis qu'Ottawa a remis la gestion des aéroports de Montréal entre les mains d'une administration régionale, il n'a fait que passer la patate chaude aux élites du coin qui, quant à elles, n'ont rien trouvé de mieux que le *statu quo*. Comme si tout le monde s'était fait à l'idée que Montréal ne serait jamais plus qu'un aéroport régional, une destination finale réservée à ceux qui ont affaire ici, mais sur-

tout pas une plaque tournante en Amérique.

Il n'y a pas de solution magique au problème de ces deux aéroports, mais il apparaît de plus en plus évident que de diviser les vols de passagers entre Dorval et Mirabel reste au cœur du problème. On a déjà proposé de construire un train rapide reliant les deux aéroports, un projet non seulement fort coûteux, mais qui ne rendrait pas plus attrayant un vol international avec correspondance à Montréal. De même en serait-il du prolongement de l'autoroute 13 jusqu'à Mirabel, un projet qui, de surcroît, ouvrirait un nouveau territoire agricole à l'urbanisation, avec les conséquences que l'on sait sur l'étalement urbain et les déplacements budgétaires du centre vers les banlieues.

Certains ont carrément proposé de fermer Mirabel au profit de Dorval ou, plus modestement, de concentrer la plus grande partie des vols à Dorval, ne laissant à Mirabel que les vols nolisés, le cargo et l'entretien d'avions militaires. Une solution qui paraît simple, mais qui ne va pas de soi parce qu'elle réduirait l'emploi et l'activité économique dans la région des Laurentides, tout en augmentant le bruit, l'achalandage et la pollution de l'air dans la région fortement urbanisée de l'ouest de Montréal. Aussi, quand un ministre fédéral qui fut lui-même membre du gouvernement responsable du marasme actuel vient nous dire que des corrections devraient être apportées, on ne peut que lui demander lesquelles? Et par qui? Et à quel prix?

Ottawa a-t-il, par hasard, l'intention d'investir les centaines de millions nécessaires pour régler le problème, lui qui s'est trainé les pieds pendant 20 ans dans ce dossier avant de le refiler à une organisation régionale à but non lucratif? Si M. Ouellet a la solution, qu'il la fasse connaître au plus tôt. Malheureusement, on constate que la plupart des décisions d'importance prises par le fédéral au cours des dernières années ont conduit à une détérioration de la position concurrentielle de Montréal au pays. On pense, entre autres choses, à la stratégie fédérale pour empêcher la fusion entre Air Canada et Canadien International, allant jusqu'à permettre et même faciliter une quasi-prise de contrôle de Canadien par le géant américain American Airlines. Depuis, Canadien est devenu le cheval de Troie docile de son sauveur américain en sol canadien, au détriment d'Air Canada et de l'est du pays. On pense encore à la nouvelle réglementation fédérale qui a pour conséquence de réserver les destinations les plus lucratives d'Orient à Canadien, ou encore de lui permettre de desservir Rome à partir de Toronto par vol direct après avoir délaissé Montréal, tout en interdisant à Air Canada de combler le vide ainsi créé chez nous. Ajoutons à cela les conséquences appréhendées du nouvel accord dit «du ciel ouvert» entre le Canada et les États-Unis qui favorise l'éclosion de super-aéroports à correspondances multiples, et voilà déjà bien des raisons pour se méfier des bonnes idées de ce gouvernement fédéral dont les interventions du passé n'ont eu pour seul effet que de renforcer Toronto aux dépens de Montréal.

Faudra-t-il attendre de voir Air Canada quitter Dorval au profit de Toronto pour comprendre que le *statu quo* est synonyme de déclin pour Montréal?

LETTRES

La montée de l'individualisme

Charité bien ordonnée commence par soi-même, et on ne peut avoir le meilleur des deux mondes. Les Québécois (et je n'entends pas ici seulement les Canadiens français de souche) qui dans leur hiérarchie d'appartenance accordent une première place au Canada et une seconde place au Québec, sont comme ceux qui oublient leur propre famille pour s'en créer une nouvelle ailleurs. Bon, c'est un choix qui en vaut bien un autre, sauf que ces gens sont mal placés pour nous faire la morale et surtout pour nous dire de faire comme eux.

Le respect envers sa collectivité d'origine ou d'adoption, ses ancêtres et ses générations futures est une règle fondamentale du savoir-vivre en société. Nos origines peuvent être modestes, et après? Il doit y avoir un début à tout et tout début est modeste, c'est absolument normal.

Avoir honte est au contraire lamentable et destructif. Les fédéralistes québécois d'aujourd'hui ont honte du Québec, ou ils y sont carrément indifférents, ce qui est encore pire sur le plan du savoir-vivre en collectivité.

Comme la montée de l'intégrisme dans les pays musulmans, la montée de l'individualisme à outrance dans les pays occidentaux mine la paix, la justice et la démocratie.

C'est en quelque sorte le retour des barbares, version II^e siècle. Que les gros respectent les petits et que ces derniers se respectent de même, c'est ainsi que l'on préservera la diversité qui fait la richesse de l'humanité. À bon entendre, merci.

Bruno Collin
Montréal, 3 septembre 1995

Le tintamarre du référendum

L'inconscience politique est-elle généralisée? À l'ère de la mondialisation et de la technologie qui conditionne presque tout et unifie la planète, la politique est de plus en plus écrasée par l'organisation technocratique.

Elle est une sorte de remplacement de la religion avec ses discours abstraits et illusoire. Les partis politiques fonctionnent de plus en plus comme des organisations de scouts sans savoir que ce n'est pas la politique moribonde qui peut ouvrir des horizons.

Certains dirigeants péquistes semblent obsédés par leur idéologie mais les idéologies (les «ismes») engendrent la fausse conscience et sont réductrices. On parle d'indépendance et de souveraineté tout en prônant la même monnaie, le même passeport et des institutions politiques et économiques, ce qui peut occasionner des chicanes et des discussions interminables à propos de juridiction et de comptabilité publique pour des ministères et des bouts de terrain pour presque du pareil au même. Le tintamarre du référendum semble vraiment de trop à une époque passablement bruyante et stagnante qui engendre morosité et lassitude.

Au XIX^e siècle, un penseur allemand a écrit *Misère de la philosophie*. Au seuil du XXI^e siècle et du II^e millénaire, il serait peut-être temps de constater la misère de la politique et de voir qu'elle est en voie de disparition au profit de l'État bureaucratique et de la gestion publique. À l'aube de l'ère planétaire, il y a bien plus de la spécificité des peuples et de préparer l'avenir.

Le reste est affaire de pancartes,

d'idéologies et d'opinions humaines trop humaines aveugles au monde de la vie et au destin planétaire. Mais le dérisoire et les idées fixes font-ils partie encore de cette petite politique qui perdure?

Michel Letarte
Montréal, 22 août 1995

Une campagne qui promet

Des critiques plus ou moins déguisées de l'entente tripartite par des souverainistes de «longue date», ce n'est qu'un épisode de plus de la lutte débilante, avec tous ses dogmes et tous ses interdits, que se livrent au Québec, depuis des décennies, deux absolutismes aussi intransigeants l'un que l'autre.

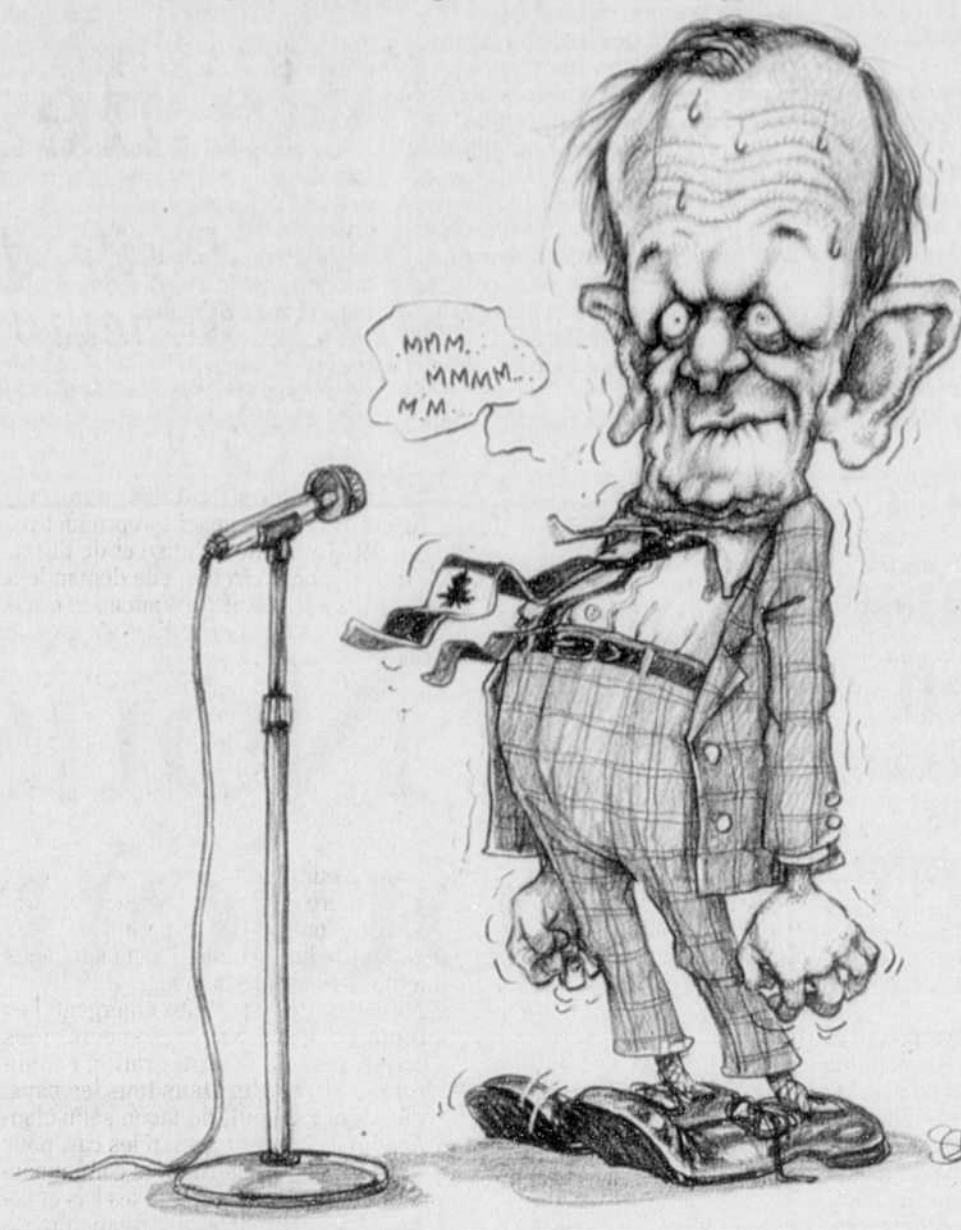
Il vaut mieux, selon ces «vrais» indépendantistes, perdre en conservant la foi que gagner dans l'hérésie. Seule la présence de Jacques Parizeau à la tête du PQ les empêche de dresser un bûcher, comme ils l'ont fait pour ses deux prédécesseurs.

Les inconditionnels de la capitulation, en revanche, concentrent certes leurs attaques sur l'inqualifiable renégat qu'est Mario Dumont. Ils vont même cependant jusqu'à montrer du doigt le très croyant Daniel Johnson qui, dans un rare moment de doute, s'est opposé à la doctrine centralisatrice en osant prétendre, sacrilège suprême, que le Québec était une société distincte.

En matière constitutionnelle, au Québec, une porte ne peut être qu'ouverte ou fermée. Tous ceux qui rêvent d'une porte entrouverte vont s'attirer les foudres de deux armées d'inquisiteurs. La campagne référendaire promet d'être intéressante.

Michel Gallay
Saint-Sauveur, 15 août 1995

LA STRATÉGIE DU MUTISME TIENT TOUJOURS...



Un pays pour un poème

Les référendums constituent un terrain d'expérimentation extraordinaire pour regarder la classe médiatico-politique à l'œuvre. C'est OUI ou c'est NON. Simple, facile et direct. Précisément le genre de situations manichéennes que les politiciens et les journalistes apprécient. Ce qu'un camp gagne, l'autre le perd. Si c'est bon pour le OUI, alors cela doit être mal pour le NON. La campagne vient à peine de commencer et on se demande comment tout ce beau monde va réussir à se rendre au 30 octobre (oubliez la date du 13 novembre; au train où ils sont partis, ils ne pourraient survivre deux semaines additionnelles).

C'est le moment d'être à l'affût pour le commentaire qui sort de l'ordinaire, pour la remarque intelligente, pour l'argument bien présenté. Mais armez-vous de patience: il arrive parfois qu'il se passe des jours sans que rien ne vienne déranger le train-train des phrases creuses et des commentaires insipides. Mon conseil est d'emprunter l'un des nombreux cahiers que vous avez achetés à votre fils ou votre fille pour son retour à l'école et que vous y notiez religieusement, chaque jour, les clichés et les contre-clichés que vous aurez entendus dans la journée. Lisez-les à haute voix à vos enfants. Discutez-en en famille. Il n'y a rien de tel qu'un bon cliché pour résoudre les liens familiaux, un peu comme le chapelet jadis. À quoi reconnaître un contre-cliché? Ce n'est pas toujours facile.

Par exemple, une phrase qui commencerait de la façon suivante: «Dans un discours qui ne faisait pas appel à l'émotion mais à la raison, Lucien Bouchard a déclaré...» comprendrait vraisemblablement plusieurs contre-clichés. Il suffit d'être attentif.

Et puis mettez-vous à lire des journaux ou à écouter des émissions diffuses. Vous allez y faire des découvertes. Je ne sais pas trop pourquoi, mais *Le Soleil* semble capable de voir des choses que personne d'autre n'a vu et de les traduire dans des titres percutants. C'est un peu



DANIEL LATOUCHE

humiliant pour le Montréalais que je suis, mais il arrive que Québec sache, plus facilement que nous, distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Je me souviens qu'un lendemain du discours d'Alma, alors que tous les médias s'en donnaient à cœur joie sur l'émotivité du discours de Lucien Bouchard, le quotidien de Québec fut le seul à remarquer un changement de cap fondamental dans l'attitude de M. Parizeau.

En effet, en plein milieu de son discours, ce dernier avait laissé échapper que lors des négociations qui suivraient un OUI référendaire, il s'attendait à ce que le gouvernement fédéral et ceux des autres provinces mettent sur la table leur propre vision de l'avenir constitutionnel du pays. Bien évidemment, avait-il avoué, le Québec accepterait d'en discuter. C'était là l'admission «pure et dure» qu'il y aurait des négociations constitutionnelles et pas de déclaration unilatérale de souveraineté. Heureusement qu'ils étaient là pour le remarquer.

Et puis à lire d'autres quotidiens, on découvre des gens qui ont des plumes extraordinaires et qui vous torchent des textes dont vous êtes jaloux. Voici comment Ghislaine Rheault, chroniqueuse au *Soleil*, commence sa description de ce groupe de chahuteurs qui ont tenté de perturber la réunion où l'on remettait au premier ministre le texte du fameux préambule. Attachez vos ceintures: «De vieux chnoques vulgaires et mal engueulés, des ménopausées hystériques qui vous crachent dans les oreilles, un jeune hurlot à queue de cheval entouré de vieilles poules déplumées, caquetantes et vociférantes. Les forces du

NON ont vidé la basse-cour hier... » Avouez que c'est pas mal, et le reste de l'article, y compris sa description du gratin souverainiste, est à l'avenant.

Les mots, il n'y a que cela qui compte dans un débat référendaire. Et il n'y a plus qu'au Québec et en Irlande où les mots ont encore autant d'importance.

En connaissez-vous beaucoup d'endroits où 1000 personnes se réunissent dans une salle surchauffée pour entendre un poète et une écrivaine lire le préambule de ce qui pourrait devenir une constitution?

En connaissez-vous beaucoup de pays où un premier ministre force son équipe de conseillers constitutionnels à s'asseoir avec des poètes et des sociologues afin de rédiger un texte commun? Je ne sais trop qui est le plus à plaindre: les constitutionnalistes ou les poètes? Peut-être les gars qui prenaient les notes?

Et puis quelle engueulade. Si j'ai bien compris, tous les poètes qui n'étaient pas sur le comité étaient en beau maudit. Je n'ai pas d'avis particulier sur la qualité du texte en question — j'ai trouvé cela plutôt bien et comme l'a recommandé Gilles Vigneault, je l'ai reçu avec la politesse du cœur — mais j'ai bien aimé certains des commentaires entendus. Quelqu'un a parlé d'une beurree de beurre de confiture (ou était-ce du beurre de *peanuts*), un autre a déploré le fait que le texte ne tienne pas assez compte du surréalisme et des nouvelles percées de la poésie urbaine. Wow! Et que dire de Mallarmé. Selon moi, cela manquait définitivement d'une touche de Mallarmé. Pas assez baudelaire peut-être.

Mon commentaire préféré? Celui d'un expert — je n'ai jamais su son nom — qui s'est plaint que le poème était beau, mais trop long. Ce devait être le même qui a déjà critiqué Monzart pour ses trop nombreuses notes. L'aveu le plus significatif? C'est lui de Lucienne Robillard qui a trouvé le texte trop compliqué. Il y a en a qui n'ont pas fait leur troisième année et cela commence à paraître.

Vraiment, il n'y a qu'au Québec où la politique fait encore un détour par la poésie.

À PROPOS

...de la fatigue

Environ 4 % des travailleurs canadiens souffraient de fatigue chronique en 1991 et affirmaient avoir du mal à rester éveillés «la plupart du temps».

Une proportion importante de travailleurs fatigués ont déclaré avoir des soucis au travail. Les hommes fatigués étaient plus susceptibles que les autres de se faire du souci: 60 % et 40 % respectivement. La cause du souci de loin la plus fréquente, déclarée par 67 % des travailleurs

fatigués, était la trop grande quantité d'exigences professionnelles et le nombre trop élevé d'heures de travail. Les problèmes interpersonnels suivaient, mais loin derrière. Venaient ensuite, dans l'ordre, la crainte d'être mis à pied ou de perdre son emploi, le harcèlement ou la discrimination, et le risque d'accident ou de blessure.

L'Emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, été 1995.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

IDÉES

Forum des ONG sur les femmes

Au delà des continents

Dépassant les problèmes de site, d'accessibilité, d'excès de sécurité, 35 000 femmes ont tenté d'élaborer des consensus et des stratégies

FRANÇOISE DAVID

Présidente
Fédération des femmes du Québec

Le Forum des organismes non gouvernementaux sur les femmes, qui se déroulait en marge de la Conférence mondiale de Pékin, vient de se terminer. Déjà nous pouvions en faire ressortir les enjeux majeurs, les points de convergence et de divergence. Car, au delà des problèmes de site, d'accessibilité, d'excès de sécurité, 35 000 femmes se sont parlées et ont tenté d'élaborer des consensus et des stratégies. Je n'ai pu, bien sûr, assister aux milliers d'ateliers prévus ou improvisés. Ma vision des choses est forcément partielle et incomplète. Cependant, en discutant avec beaucoup de femmes, quelques points me semblent ressortir clairement.

Tout d'abord, un rejet massif de ce que l'on appelle ici les politiques d'ajustements structurels. Ces politiques prônées par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale appauvrissent des populations entières, au Sud comme au Nord. Compressions dans les programmes sociaux et dans les services publics, licenciements massifs d'employés de l'État, paiement de la dette, plus important encore au sud qu'au nord (en relation avec la richesse des pays)... toutes ces mesures favorisent une augmentation du chômage et la perte de services essentiels. Des enfants ne vont plus à l'école, désormais payante, des adultes ne se font plus soigner, des millions de femmes n'ont que le travail au noir pour survivre quand ce n'est pas la prostitution et la violence envers elles qui augmentent.

Nous savons ces choses, dans notre pays. Ce qui me frappe, c'est que là-bas, les milliers de femmes que j'ai vu réunies en plénière, s'entendent pour dénoncer ces politiques et accuser les gouvernements de complicité. Le consensus est impressionnant.

Un autre constat s'impose. Partout, la montée de la droite est palpable et elle inquiète énormément les femmes. Toutes en parlent, dans des centaines d'ateliers sur le sujet. On pointe tout autant le Vatican que l'intégrisme musulman, Berlusconi ou Le Pen au Nord que les dirigeants iraniens au Sud. On dénonce les alliances politico-religieuses qui visent à re-

tourner les femmes à leurs chaudrons tout en contrôlant leur corps et leur capacité reproductive. On appelle à la séparation de l'Eglise et de l'État. Une pétition fort populaire circule: elle demande à l'ONU de réexaminer le statut du Vatican comme État membre, puisque ce supposé État n'a qu'une fonction religieuse au sein des nations.

Les femmes établissent un lien très clair entre les politiques économiques qui les appauvrissent et cette montée de la droite davantage idéologique. C'est toute l'organisation sociale qui est remise en cause par ceux et celles qui possèdent les corporations, les banques, les médias, les terres... et les institutions religieuses, politiques ou académiques. L'être humain n'est plus au cœur du développement social. Il est fascinant d'entendre ce discours par des femmes qui, apparemment, n'ont rien en commun avec des théologues pour le libre choix, des musulmanes croyantes et féministes, des lesbiennes...

Face à ces constats, des stratégies émergent. Les

**Les femmes
établissent un lien
très clair entre
les politiques
économiques qui
les appauvrissent
et la montée de la
droite davantage
idéologique.**

femmes ne sont pas les spectatrices passives de la désintégration économique et sociale. Dans tous les pays, elles s'organisent, de façon semi-clandestine ou ouverte, selon les cas, pour développer des alternatives communautaires et pour lutter contre les lois et politiques réactionnaires. Beaucoup de participantes au Forum sont engagées quotidiennement dans le travail «sur le terrain». Elles ont raconté leurs luttes, leurs échecs et leurs victoires. Mise sur pied de micro-entreprises en Afrique et en Amérique latine, manifestations partout contre les ajustements structurels (100 000 personnes, en août, au Costa Rica), marche des femmes contre la pauvreté, au Québec, campagne pour la réduction du temps de travail aux États-Unis... des centaines d'exemples ont été présentés.

Des femmes jouent aussi un rôle important, quoique peu connu, pour tenter d'en arriver à un règlement pacifique des conflits armés. J'ai assisté à un atelier organisé par le Jerusalem Link, un groupe formé de Palestiniennes et d'Israéliennes. Ces femmes tentent de sensibiliser leur communauté respective à la nécessité d'un règlement négocié du conflit. Plusieurs les appuient, d'autres méprisent leurs efforts. Pour ma part, j'ai été extrêmement impressionnée par leur courage, leur maturité et la justesse d'une analyse qui reconnaît des droits et des responsabilités aux deux communautés dans un contexte où l'une est opprimée par l'autre.

Un autre exemple: des femmes russes, mères de combattants contre la Tchétchénie, se rendent jusqu'à Grozny récupérer leurs fils parce que, selon elles, «ils n'ont pas à faire cette sale guerre. On ne meurt pas à 18 ans pour cela». Ces femmes nous émeuvent jusqu'aux larmes. Et puis, cette jeune Irlandaise qui se demande si elle a bien fait d'avoir un enfant... mais qui continue à lutter pour la paix dans le cadre d'un règlement négocié. Nous sommes ici au cœur de la vie, bien loin de déclarations ronflantes ou de vœux pieux. Beaucoup d'autres choses se sont passées à Huairou, site du Forum: des manifestations quotidiennes (un jour, les Palestiniennes, l'autre jour, les femmes lesbiennes, le lendemain, les femmes contre le G7), des expositions, des spectacles et surtout, toutes ces rencontres imprévues qui sont le sel de ce genre d'événement. Une préoccupation constante: la formation de réseaux par thèmes, par régions et au delà des continents.

Il y a quelques jours, par exemple, une rencontre réunissait des francophones d'Amérique (surtout du Québec), d'Europe et d'Afrique. Ces femmes veulent se donner des principes communs et des moyens d'échange et d'action. Elles demandent au Québec une aide toute spéciale puisque les pays d'Afrique ont moins de ressources. Elles veulent que ce réseau francophone de femmes soit en mesure d'influencer le contenu des conférences internationales. De grands projets qui ont été appuyés par la ministre de la Condition féminine du Québec, venue rencontrer les femmes francophones présentes à Huairou.

J'ai le sentiment d'avoir beaucoup appris à Pékin. Je suis émerveillée, une fois de plus, par la patience, le courage, l'intelligence et le goût de vivre des femmes. On réalise qu'au delà des différences culturelles, nous partageons les mêmes analyses, les mêmes défis et le même désir profond de changement. La mondialisation peut servir à bâtir des réseaux d'une efficacité remarquable. Les multinationales l'ont compris depuis longtemps, les frontières n'ont plus de secret pour elles. Un tel Forum nous enseigne que des réseaux féministes peuvent aussi se construire mondialement: c'est déjà commencé sur certains thèmes, les droits humains ou la violence, par exemple.

Je n'ai qu'un regret et c'est le peu de contacts entre nous et la population chinoise. Des barrières politiques, orchestrées par le gouvernement chinois, et linguistiques, nous empêchent de mieux connaître les préoccupations des femmes chinoises. Peut-être cela changera-t-il un jour... Je l'espère, surtout pour elles mais aussi pour nous qui sommes intéressées à les comprendre.



Une Chinoise passe devant un panneau promotionnel du Forum des ONG à Huairou, près de Pékin.

L'esprit et la lettre de l'entente du 12 juin

Dans ce document, les dirigeants québécois jouent franc jeu: ils veulent la souveraineté dans le partenariat; mais ils préfèrent la souveraineté tout court au Canada de 1982

GUY LAFOREST

Voici un extrait de l'ouvrage
De l'urgence publié ces jours-ci
chez Boréal par le
politologue de l'Université Laval.

Dans la vie des sociétés et des peuples les chances d'opérer des mutations décisives, de faire avancer l'Histoire, se produisent rarement. Lorsqu'elles surviennent, il faut savoir en profiter. Entre 1990 et 1992, au Québec, on a fini par échapper à une telle occasion. Le soir du 22 juin 1990 à l'Assemblée nationale, alors que le délai ultime pour la ratification de l'accord du lac Meech venait d'expirer, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, a solennellement et amicalement interpellé «Son premier ministre», M. Robert Bourassa. Il lui a tendu la main. Il lui a offert la collaboration de son parti pour sortir le Québec de l'impasse qui sévit depuis la réforme de 1982. Robert Bourassa a accepté la main tendue. Il a alors rappelé que le Québec demeurait, «aujourd'hui et pour toujours», une société distincte, libre de son avenir et de son développement. La Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec fut le résultat de ce climat parlementaire exceptionnel. Un fruit devenu amer avec le passage du temps. Quelles qu'en fussent les raisons et les responsables, le Québec n'a pas su profiter du consensus de l'été 1990 pour briser l'embâcle.

Pour notre société, l'entente intervenue le 12 juin dernier entre les représentants du PQ, du Bloc québécois et de l'ADQ, représente une autre de ces occasions inespérées. Il faut d'abord en savoir gré au premier ministre du Québec, M. Parizeau, qui s'est dépensé pour la deuxième fois en cinq ans. Réputé être le chef incontesté des indépendantistes orthodoxes, M. Parizeau a accepté de soumettre aux Québécois lors du référendum un projet de souveraineté assorti d'une proposition de partenariat économique et politique avec le Canada. Entre 1980 et 1995, la souveraineté-partenariat a été substituée à la souveraineté-association. Comme M. Parizeau s'est réconcilié avec le principe des institutions politiques communes, j'irais même jusqu'à dire que les autonomistes libéraux du Québec, les Robert Bourassa, Liza Frulla et Gerald Tremblay, n'ont

plus de véritable raison théorique pour rester dans le camp du NON. À moins qu'ils ne présumant déjà de la fin de non-recevoir absolue qu'imposera le Canada à toute proposition venant du Québec, et qu'ils ne préfèrent le régime actuel, avec ses dangers pour notre société, à une souveraineté sans association. Je persiste à penser que ces gens devraient se sentir profondément interpellés par l'entente du 12 juin, et qu'ils devraient être invités à rejoindre le camp du OUI. Ce camp est devenu celui des fédéralistes québécois conséquents, ceux qui veulent une union avec le Canada sans renoncer à leur enracinement dans la communauté politique québécoise.

Si Jacques Parizeau a fait des compromis en signant l'entente du 12 juin, il n'a pas été le seul. Mario Dumont a fait des sondages d'opinion quant à l'orientation constitutionnelle de l'électorat de l'ADQ pour adhérer à la mouvance souverainiste. Il accepte désormais, sans aucune équivoque, qu'un OUI au référendum se traduira nécessairement en bout de piste par une déclaration de souveraineté à l'Assemblée nationale. Si les négociations en vue d'en arriver à un partenariat avec le Canada sont couronnées de succès, à l'intérieur d'une période qui ne devra pas dépasser 12 mois, l'Assemblée nationale ratifiera le traité du partenariat après avoir déclaré la souveraineté. Si les négociations échouent, l'Assemblée nationale aura le mandat de proclamer unilatéralement la souveraineté.

Appel aux fédéralistes

On peut interpréter les dernières pages de ce livre comme un appel aux vrais fédéralistes du Québec, une invitation pour qu'ils se joignent au camp du OUI. Pourquoi des fédéralistes devraient-ils accepter de donner à l'Assemblée nationale un mandat de proclamer unilatéralement la souveraineté en cas d'échec des négociations? La réponse ne se trouve pas dans l'entente, mais plutôt dans notre expérience politico-constitutionnelle récente. Si le Québec n'a récolté que des miettes dans la saga menant à l'entente de Charlottetown en 1992, d'après l'ex-premier ministre ontarien Bob Rae, c'est que les dirigeants canadiens-anglais savaient qu'ils ne pouvaient pas perdre. Robert Bourassa leur avait garanti qu'il n'y aurait jamais de référendum sur la souveraineté. Le Québec fi-

nirait par se ranger. Cette fois-ci, nos interlocuteurs doivent savoir que nous ne nous rangerons pas en cas d'échec. C'est une condition nécessaire pour le succès de toute l'entreprise. Mais ce n'est pas une condition suffisante.

Les auteurs de l'entente du 12 juin ont été remarquablement sages dans leur façon de baliser les négociations futures avec le Canada:

«Un comité d'orientation et de surveillance des négociations, formé de personnalités indépendantes agréées par les trois partis (PQ, BQ, ADQ) sera créé. Sa composition sera dévoilée au moment jugé opportun. Ce comité: ■ sera impliqué dans le choix du négociateur en chef; ■ pourra déléguer un observateur à la table des négociations; ■ conseillera le gouvernement sur la marche des négociations; ■ informera le public sur le processus et l'aboutissement des négociations.»

Si la composition du comité de surveillance, qui reste à établir, respecte bien l'esprit de l'entente, les fédéralistes autonomistes du Québec pourront avoir la certitude que le chef du gouvernement, M. Parizeau, qui est aussi le chef du Parti québécois, se trouvera dans l'impossibilité de torpiller les négociations et de proclamer leur échec de façon unilatérale. Je ne prête pas de telles intentions à M. Parizeau. J'ai toutes les raisons de croire, ne serait-ce que parce que l'on a bien

sent l'ampleur de ses réticences, qu'il s'est engagé pour de bon dans le virage aux côtés de Lucien Bouchard. Il faut comprendre toutefois la méfiance de cette frange de l'électorat, incapable d'accepter le Canada de 1982 mais presque viscéralement opposée au Parti québécois dans le jeu partisan. M. Parizeau se devait de leur donner des garanties et il l'a fait.

Est-ce qu'il y aura un deuxième référendum? Selon ma lecture, l'esprit et la lettre de l'entente stipulent qu'il n'y aura pas de deuxième référendum sur la souveraineté. Advenant un OUI au référendum de l'automne 1995, la souveraineté deviendrait inévitable avec ou sans partenariat. Dans tous les cas de figure, il y aurait immanquablement un deuxième référendum à plus ou moins brève échéance, sur l'adoption d'une nouvelle constitution pour le Québec. Implicite dans les discours des dirigeants souverainistes, cet engagement gagnerait à être confirmé dans le débat de l'automne 1995.

Je ne reprendrai pas ici toutes les explications qui sont données dans l'entente du 12 juin concernant la proposition d'un traité de partenariat économique et politique entre le Québec et le Canada. On y sent la volonté de s'inscrire dans la mouvance de l'Union européenne: Conseil des ministres, Secrétariat, Assemblée parlementaire, Tribunal de règlement des différends. Plusieurs observateurs ont critiqué le caractère bâclé et parcellaire du document. Sept pages, c'est bien peu pour englober une réalité beaucoup plus complexe que ne le laissent entendre les auteurs du document. Soit. Admettons tout cela. Il me semble pourtant que l'essentiel se trouve ailleurs. Si le OUI l'emporte lors du prochain référendum, ce document engage les autorités québécoises dans une dynamique de négociation avec le Canada. Personne ne peut préjuger du résultat final de ces pourparlers. Le Canada aura tout à fait le loisir, si le cœur lui en dit, de formuler des contre-propositions. Le ton du document québécois est celui de la générosité et de l'ouverture. Nul ne saurait y trouver de l'agressivité envers le Canada. Dans ce document, les dirigeants québécois jouent franc jeu: ils veulent la souveraineté dans le partenariat. Mais ils préfèrent la souveraineté tout court au Canada de 1982.

J'espère que l'on retrouvera dans la campagne référendaire le même mé-

lange de détermination et de modération que l'on retrouve dans l'entente du 12 juin. Détermination, parce que les Québécois ont raison de vouloir rompre avec le régime qui leur a été imposé sans leur consentement en 1982. Modération parce que les Québécois voudraient continuer à aimer le Canada. Le Canada est un beau pays. Les Canadiens minimisent, à tort, les succès de leur histoire. En campagne référendaire, et dans les jours et les semaines qui suivront, nos dirigeants devront continuer à trouver le ton juste pour parler aux Québécois et aux Canadiens. Les uns et les autres partagent une situation inconfortable en Amérique. Ils sont conscients et de la fragilité de leur société, et de ses possibilités de grandeur. Ils rêvent de pouvoir faire des choses ensemble, et de le dire au monde entier. Nous sommes nombreux au Québec — au moins assez nombreux pour former une majorité référendaire, c'est ce que je souhaite de tout cœur — à penser que ces rêves d'action commune resteront lettre morte tant que le Québec sera bloqué par la réforme de 1982. (...)

Un déblocage salutaire

Il faut redonner du souffle à notre communauté politique. Il faut saisir l'occasion d'opérer un déblocage salutaire qui nous est procurée par l'entente du 12 juin 1995. Jacques Parizeau aurait pu rester confortablement assis dans le ronron de l'orthodoxie indépendantiste. Épargné par le destin, Lucien Bouchard aurait pu renter sur ses terres pour prendre soin de sa jeune famille. Mario Dumont aurait pu poursuivre une carrière de cadre pépère dans la machine libérale. L'entente du 12 juin est le fruit d'un compromis entre des gens qui représentent des sensibilités différentes dans la société québécoise. Ces sensibilités vont s'exprimer de façon autonome et pluraliste pendant la campagne référendaire.

Je vois dans le rassemblement des tendances autonomistes autour de l'entente du 12 juin l'espoir d'un sursaut de lucidité de la population québécoise en cette fin de vingtième siècle. Il appartient aux dirigeants souverainistes de nourrir cet espoir, de consolider en présentant aux Québécois d'abord, aux Canadiens ensuite, un projet qui fera appel à ce qu'il y a de meilleur en eux. À la mi-septembre 1995, tous les espoirs sont permis.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dumas, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire); L'ADMINISTRATION Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Pélton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brière (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Chrystian Guy (superviseur à la promotion des abonnements). LA PRODUCTION Jocelyn Arseneault (directeur de la technologie et des approvisionnements), Michael Schneider et Marie-Françoise Turgeon (direction de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zuida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

Guy Laforest

DE L'URGENCE

Boréal

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

DÉTENTEURS D'HYPOTHÈQUES
Faites examiner sans frais votre contrat d'assurance-vie hypothécaire par un courtier, membre de l'AIAPQ.

Fres Boucher, P. Fin.

Tél. (514) 383-4286 Fax (514) 389-8606

ARMÉE

Cinq cents soldats à Paris

SUITE DE LA PAGE 1

matière de protection des lieux publics. De 400 à 500 soldats au total vont être déployés dans la capitale. Les militaires «seront utilisés notamment aux frontières, dans les gares et les aéroports, ainsi que sur quelques sites sensibles de Paris», a précisé le ministère. En soulignant que la bataille contre le terrorisme serait gagnée «dans la sérénité», Jean-Louis Debré a confirmé la stratégie du gouvernement: ne rien faire laissant penser aux terroristes qu'ils pourraient déstabiliser la société française.

Le quotidien *Le Monde* croit néanmoins savoir que «les milieux policiers restent réservés sur la capacité du nouveau ministre de l'Intérieur à imposer son autorité».

Au début de la semaine, le président Jacques Chirac avait demandé un renforcement de la surveillance aux frontières. C'est lors d'un conseil ministériel restreint jeudi dans la soirée qu'il avait été décidé de déclencher le plan de crise «Vigipirate», utilisé pour la dernière fois à la veille de la guerre du Golfe en janvier 1991.

C'est d'abord dans l'agglomération lyonnaise que la multiplication des mesures de sécurité était la plus visible hier. A Villeurbanne, le stationnement des véhicules a été interdit sur 50 mètres devant les entrées de tous les établissements scolaires publics ou privés, ainsi que devant la synagogue. A Lyon, les fouilles de voitures entrant dans certains parkings ont été systématisées et tous les véhicules en stationnement illégal ont rapidement été menés à la fourrière.

Pour nombre d'analystes, l'attentat de Villeurbanne constitue une nouvelle étape dans la vague terroriste ayant surtout frappé Paris depuis six semaines.

C'est en effet la première fois que les poseurs de bombes, dont la police continue à penser qu'ils se cachent dans les milieux intégristes proches du Groupe islamique armé (GIA) algérien, utilisent une voiture piégée, méthode d'attentat courante en Algérie. C'est aussi la première fois qu'ils prennent pour objectif une école, israélienne qui plus est, en programmant la bombe sur l'heure de sortie des élèves, qui par miracle jeudi avait été un peu retardée.

Les enquêteurs ont confirmé hier que l'engin explosif dissimulé dans la voiture piégée avait bien été fabriqué à partir d'une bonbonne de gaz, comme lors des attentats précédents, et qu'une fois de plus les terroristes avaient bourré leur engin de clous, de boulons et d'éclous pour le rendre plus meurtrier. Mais leur travail de fourmi, qui a permis d'accumuler des indices matériels, convient mal pour l'instant à la situation d'urgence créée par les poseurs de bombes, dont le gouvernement dit ignorer l'identité et les mobiles exacts. La voiture piégée elle-même, une Volkswagen Polo, n'a pratiquement pas fourni d'indices aux enquêteurs, ayant été complètement déchiquetée par l'explosion. Elle avait été volée en début de semaine dans la région.

Selon certains experts, les autorités sont toutefois mal armées pour lutter contre ce nouveau défi terroriste qui apparaît différent de la précédente vague d'attentats de 1985-86, œuvre d'une seule équipe de professionnels.

Un expert indiquait il y a quelques jours que certains éléments «laissent penser que nous avons affaire à des amateurs, vraisemblablement actifs de l'extérieur par ceux qui reprochent à la France son soutien au régime en place à Alger». Si cette thèse se confirmait, elle impliquerait que le terrorisme dispose d'un terrain fertile dans de nombreuses banlieues à problèmes des grandes villes de France dont les fortes populations d'immigrés sont les premières victimes du chômage.

L'attentat de Villeurbanne perpétré quelques jours après l'arrestation à Lyon de quatre intégristes, trois Français et un Algérien, qui préparaient un attentat contre un dépôt d'essence de la région, implique lui que plusieurs équipes de poseurs de bombes, peut-être sans le moindre lien entre elles, sont à l'œuvre. C'est peut-être en pensant à ces difficultés que M. Debré a admis hier que la bataille serait «longue».

Le parquet de Paris a désigné les juges antiterroristes Jean-Louis Bruguière et Laurence Le Vert pour instruire ce dossier. M. Bruguière, le plus connu des juges antiterroristes, avait en charge l'enquête sur l'assassinat de l'imam Abdelkader Sahraoui le 11 juillet à Paris, qui semble lié aux récents attentats.

ILLÉGALE

SUITE DE LA PAGE 1

créer un tort plus grave que celui qu'on veut prévenir», écrit-il.

Autant le demandeur Guy Bertrand que le gouvernement se sont dits satisfaits du jugement. Le gouvernement ne le portera pas en appel, puisque la démarche référendaire n'est pas entravée. Québec nie par ailleurs que sa démarche soit entachée d'illégalité, s'appuyant pour ce faire sur le droit international et le vide juridique qui existe quant à la procédure de sécession dans la Constitution canadienne.

S'il affirme, dans la section du jugement où il explique la nature du contentieux, que la démarche est illégale, le juge ne tire cependant qu'une seule conclusion de ses réflexions, dans un jugement déclaratoire qu'il assimile à de la justice préventive qui permet au gouvernement «d'imaginer des moyens de satisfaire la déclaration judiciaire». Cette conclusion du juge dit que le projet de loi numéro 1 sur l'avenir du Québec, présenté jeudi, «constitue une menace grave aux droits et libertés du demandeur garantis par la Charte canadienne des droits et libertés».

Pourquoi cette menace existe-t-elle? Parce que si le Québec se déclare unilatéralement souverain, la Charte canadienne des droits cesserait, évidemment, de s'appliquer au Québec, et ni Me Bertrand, ni les autres citoyens du Québec, ne pourraient l'invoquer pour faire valoir leurs droits.

Par contre, a souligné hier le ministre de la Justice du Québec, la Charte québécoise des droits de la personne, qui est plus généreuse que la Charte fédérale, continuerait de s'appliquer. Les droits des citoyens continueraient donc d'être protégés. En outre, Me Paul Bégin estime que le juge n'a fait qu'affirmer une évidence qui correspond en outre au but visé par le gouvernement: que cesse de s'appliquer au Québec la Constitution canadienne.

L'avocat de Québec a pavé en conférence de presse, disant «savourer» sa «victoire», qu'il dédie d'ailleurs «à la population du Québec et aux gens modestes, aux assistés sociaux, aux chômeurs et à tous ceux qui croient dans la vérité».

Me Bertrand affirme que le juge lui donne raison sur toute la ligne, bien qu'il ne lui accorde pas les injonctions qu'il demandait pour empêcher la tenue du référendum, empêcher que des fonds publics y soient consacrés, empêcher même la tenue du recensement. Selon l'avocat, le jugement confirme que le processus «constitue un coup d'État». «On ne sort pas de la Constitution canadienne comme on sort d'une boîte de carton», dit-il. «Le projet actuel est hors la loi». «C'est une grande victoire parce que les politiciens ont caché le caractère illégal de la démarche», a-t-il ajouté.

Me Bertrand soutient qu'il ne «s'oppose pas au référendum» pourvu qu'il n'ait qu'un caractère consultatif et que le gouvernement biffe de la question les références au projet de loi et à l'entente tripartite, lesquels autorisent

l'Assemblée nationale à déclarer unilatéralement l'indépendance du Québec. Il attendait de voir l'attitude du gouvernement avant de décider d'entreprendre de nouvelles procédures.

Il interpelle les chefs du camp du NON, le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, et le chef de l'opposition à Québec, Daniel Johnson, pour qu'ils se dissocient du processus. M. Johnson a fait savoir qu'il livrerait ses réactions à ce jugement dimanche, dans une sortie à Saint-Lambert.

Le ministre de la Justice, Paul Bégin, s'est réjoui que le jugement reconnaisse implicitement que le droit de vote relève de l'Assemblée nationale et non des tribunaux. «Les Québécois pourront donc voter et décider de leur avenir. La démarche est démocratique et elle se poursuivra», dit-il.

Me Bégin rejette d'ailleurs l'idée de modifier le projet de loi ou le texte de la question. Il s'étonne que Me Bertrand jubile puisque le juge a refusé de lui accorder ce qu'il demandait.

Le procureur général du Québec interprète la décision du tribunal comme étant un simple rappel d'un fait connu de tous: la Constitution canadienne ne contient aucune disposition prévoyant la sécession de l'une de ses parties.

Me Bégin rejette toutefois les allégations d'illégalité qui pèsent sur la démarche gouvernementale. Il se réclame du droit international, évoqué par le juge Lesage dans sa décision, qui affirme que «la souveraineté d'un pays procède de l'exercice de facto d'une autorité sur un territoire et les gens qui l'habitent». Il ajoute que «l'ordre juridique peut être renversé par déclaration d'une autorité qui se place au-dessus de la constitution existante et qui s'assure du contrôle physique du territoire et de l'acceptation de la population qui l'occupe».

S'il est vrai que la Constitution canadienne ne prévoit pas une telle possibilité, le droit coutumier international le permet, selon tous les avis d'experts recueillis à ce jour.

L'hiver dernier, le ministre de la Justice du Canada, Allan Rock, avait reconnu que rien dans la Constitution ne prévoit la sécession d'une province. Mais il avait ajouté que ce n'était pas la question fondamentale, la vraie question étant de savoir ce que veulent les Québécois.

Le juge écrit qu'il «ne peut empêcher les forces politiques de s'exercer». Cependant, «le tribunal ne peut cautionner une violation de l'ordre constitutionnel. Les événements qui ont été enclenchés par le gouvernement du Québec peuvent amener une telle violation. Il ne s'agit pas d'une pure spéculation. Le gouvernement met des moyens énormes en œuvre pour y arriver. Il cherche à renverser l'ordre constitutionnel en utilisant son pouvoir politique et les deniers publics. Le demandeur s'oppose à cette démarche. La tension que lui et d'autres citoyens vivent ne peut que s'aggraver de jour en jour. La menace est sérieuse. Il en va de l'ordre public. Le préjudice est irréparable. Dans un tel scénario, la stabilité de l'ordre juridique est compromise».

LEPAGE

Les qualités de ses défauts

SUITE DE LA PAGE 1

pour des raisons commerciales», répète sur tous les tons la productrice Denise Robert — *Le Confessionnal*, premier film de Robert Lepage, assurait jeudi soir l'ouverture du vingtième Toronto International Film Festival. La salle du Roy Thompson Hall, littéralement bondée de personnalités du monde des affaires et du spectacle (2000 spectateurs, plus 1000 dans un autre cinéma), recevait l'événement Lepage en primeur nationale. Jeudi, le Tout-Toronto prospère était à la projection de ce *Confessionnal* ainsi qu'au party monstre qui suivit. Même le ministre Dupuy, grand absent à l'ouverture du FFM, même le premier ministre de l'Ontario Frank Harris étaient de la noce. Ce festival, c'est du gros qui génère des retombées économiques de 30 millions de dollars dans la seule ville de Toronto. Le milieu des affaires a compris l'enjeu économique, il s'enfile ses nœuds papillons et célèbre le cinéma avec grand sérieux.

Tribune politique aussi qu'une telle ouverture. Le fondateur du festival, Bill Marshall (après avoir égratigné le rival montréalais et déclaré réaliser chez lui les rêves de Serge Losique), a profité du micro pour lancer quelques flèches empoisonnées à l'Ontario Film Development qui est en train de couper les vivres à la Cinéma-thèque ontarienne, très impliquée dans le festival. Puis le rideau s'est levé...

Le Confessionnal, film en français un peu joualé, flanqué de sous-titres, double intrigue et double époque glissant de l'une à l'autre (les années 50 et 80), avec clins d'œil à Hitchcock dans une ville de Québec parfois exotique pour l'œil d'une autre solitude, n'était pas nécessairement une démarche culturelle facile à ingurgiter dans le camp anglophone (Lepage en convenait hier), mais les Torontois ont embarqué. Des observateurs faisaient d'ailleurs remarquer que ce film, très habilement maîtrisé dans sa mise en scène et d'un montage sans faille, mais cérébral et un peu absent du registre de l'émotion, semblait taillé sur mesure pour un public anglo-saxon, traditionnellement froid et exigeant. Pas d'applaudissements frénétiques, mais des témoignages

en général enthousiastes, une presse positive et un accueil chaleureux à un Lepage aimé de tous. Les distributeurs semblent avoir réussi leur coup en choisissant Toronto comme rampe de lancement, en vertu du nombre de grosses légumes au mètre carré, du marché si fort en marge du festival. Pour l'heure, des pourparlers vont bon train pour vendre *Le Confessionnal* — son réseau de distribution est déjà orchestré en Europe pour cette coproduction Canada-France-Angleterre — dans le difficile et convoité marché américain.

Modeste, Robert Lepage a précisé que son film en regroupait quatre ou cinq en un, a réclame l'indulgence pour une première œuvre cinématographique complexe, déclaré qu'il avait voulu tout embrasser, dire trop de choses, et réalisé en bout de ligne un film de 20 millions de dollars avec un budget de quatre millions. Mais il espère conserver sa naïveté dans un prochain long métrage. «*Le Confessionnal* a les qualités de ses défauts.» Il a ajouté qu'aujourd'hui, l'écriture d'un scénario ressemble davantage à celle d'une nouvelle qu'à un roman car un cinéaste doit s'adapter à plusieurs marchés, dont celui de la télé, et morceler son propos, et qu'il n'existe pas de film sans concessions.

En entrevue, le comédien Lothaire Bluteau précisait de son côté que dans l'écriture du film de Lepage, la structure visuelle fait partie intégrante de sa façon de raconter une histoire, suppléant parfois les dialogues, et qu'il faut mettre des lunettes différentes pour le regarder.

On n'a pas vu que le film de Lepage à Toronto. Gus Van Sant, le réalisateur de *My Own Private Idaho*, accompagnait *To Die For*, une grinçante et drolatique satire du mythe occidental de la télévision. «En Amérique, vous n'êtes personne tant que vous n'avez pas passé à la télévision», assure l'héroïne Suzanne Stone (incroyable Nicole Kidman en poupée blonde robotisée et aseptisée). C'est frais, féroce, sans pitié, désopilant. D'autant plus étonnant qu'il s'agit d'un film de commande qu'il a réalisé un Gus Van Sant en pénitence depuis l'échec de *Even Cowgirls Get the Blues* et qui, sur une trame invraisemblable, livre un petit morceau de bravoure et d'humour inespéré.

Un festival devenu gigantesque

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Piers Handling, le directeur du Toronto International Film Festival n'en revient pas lui-même du succès de son rendez-vous. «C'est la première fois que nous atteignons une telle envergure. Le festival est devenu un pôle d'attraction pour le cinéma du monde entier», lance-t-il, encore éberlué des 60 premières mondiales, des 98 premières nord-américaines qui se bousculent à son programme. «C'est un hasard si notre plus grosse année coïncide avec le 20^e anniversaire du festival. La programmation n'a été fixée qu'à la fin de l'été.»

Nul doute: les stars sont au rendez-vous de Toronto. En fin de semaine, on attend Theo Angelopoulos, Harvey Keitel, Diane Keaton, avant que Mia Farrow avec son armada d'enfants, Kenneth Branagh, Andie MacDowell et Quentin Tarentino ne se profilent aussi au Sutton Place. Sans compter les autres, les Français comme Claude Sautet qui lance son film dans la capitale ontarienne. Il y a des bons films et du monde pour les accompagner.

Le festival, qui se débrouille avec un budget d'un million, essaie de se comprimer pour garder le contrôle sur son succès. 500 journalistes cette année, au lieu des 625 de l'année dernière.

Mais le marché (quoiqu'informel) continue à grossir. En 1995, trois salles plutôt que deux pour les projections offertes à l'industrie et à la presse. En 1996, en marge du festival, une édition nord-américaine du MIP TV s'installera à Toronto pour présenter appareils et nouvelles technologies aux acheteurs, misant sur la présence de tous les gros bonnets de l'audiovisuel au festival.

La Cérémonie à Toronto

Toronto a également la primeur du dernier Claude Chabrol que convoitait Montréal. *La Cérémonie* donne la vedette à Sandrine Bonnaire et à Isabelle Huppert dans un film ayant pour cadre la campagne française, sur fond de lutte des classes. On se rappelle que le film devait être également présenté la semaine dernière au FFM. Mais *Le Devoir* apprenait d'agents français qu'un malentendu entre le producteur Marin Karmitz (qui croyait que le film ferait la clôture du FFM) et Serge Losique, qui l'avait programmé ailleurs, aurait mis le feu aux poudres et entraîné le retrait du film à Montréal. On vient d'apprendre également de sources informelles que Sandrine Bonnaire et Isabelle Huppert ont obtenu à la Mostra de Venise, conjointement, le prix d'interprétation féminine pour leurs prestations dans cette même *Cérémonie*.

SÉGUIN «Nous n'imposons à personne de manger des grenouilles!»

SUITE DE LA PAGE 1

lies, c'est une équipe américaine», dit-il avec un large sourire.

Ses hôtes québécois n'ont rien négligé pour rendre cette visite la plus visible possible: entretiens et dîners avec le premier ministre Jacques Parizeau et le président de l'Assemblée nationale, rencontre avec les maires de Québec et de Montréal, le chef de l'opposition Daniel Johnson et le leader de l'Action démocratique Mario Dumont. Geste symbolique parmi tous, Philippe Séguin ira se recueillir devant le monument aux Patriotes de 1837-38, au Pied-du-Courant, sous le pont Jacques-Cartier. Il assistera aussi à une séance d'entraînement des Canadiens de Montréal dont l'ancien capitaine Bob Gainey avait dirigé l'équipe de la ville d'Épinal, dont il est maire. On comprend qu'il

n'ait pas trouvé le temps de répondre à l'invitation d'Ottawa où, dit-il, il ira l'an prochain.

Cette visite qui survient au milieu d'un horaire chargé — alors que la France essuie une vague d'attentats terroristes et des protestations dans le monde à cause de la reprise de ses essais nucléaires — montre l'importance qu'accorde Philippe Séguin au Québec. Le jour de notre entretien, le président de l'Assemblée nationale demandait la protection d'une dizaine de policiers supplémentaires après la découverte d'une bonbonne de gaz dans un lieu public de sa ville. Philippe Séguin comptait se rendre au Québec depuis longtemps. Un de ses proches avait, il y a plus d'un an, confié au *Devoir* qu'il entendait «frapper un grand coup» juste avant le référendum.

Quatrième personnage de l'État,

Philippe Séguin est l'étoile montante de la politique française chez qui l'héritage du général de Gaulle est le plus vivace. Ce gaulliste de gauche qui avait pris la direction des forces anti-Maastricht lors du référendum de 1992 est un ennemi féroce des «technostructures, ces gens sans légitimité qui sont censés tout savoir». C'est lui qui a pris la plume lorsqu'il a fallu répondre à la proposition de Karl Lamers, le numéro un des démocrates chrétiens allemands (CDU), qui proposait ni plus ni moins que le fédéralisme soit appliqué à l'Europe, «un projet auquel personne ne croit vraiment, sauf quelques permanents de tel ou tel parti du centre de l'Europe», affirmait-il.

Lorsque Philippe Séguin dénonce le fédéralisme, on ne sait plus si ses mots s'appliquent au Canada ou à

l'Europe. Il s'agit, dit-il, de défendre «un modèle économique et social différent». Ce modèle, on le retrouve au sein du couple franco-allemand. Mais aussi au Québec, dit-il, qui se distingue du reste de l'Amérique du Nord par ses mesures sociales. Philippe Séguin voit donc dans le renforcement des relations entre le Québec et la France une façon d'assurer «la pérennité de leurs modèles respectifs, modèles qui, je le répète, ont un grand nombre de points communs».

Le maire d'une ville fortement touchée par les licenciements et le chômage, il s'est fait le défenseur des gens ordinaires et des petits salariés. C'est lui qui a inspiré — et en quelque sorte provoqué — le repositionnement à gauche du candidat Jacques Chirac lors de la campagne de l'hiver dernier. C'est lui encore

qui avait organisé la visite impromptue de Jacques Parizeau chez le futur président en janvier dernier.

Sa sensibilité toute particulière à l'égard des phénomènes nationaux, Philippe Séguin l'a probablement développée très tôt, lorsqu'il était jeune pied-noir en Tunisie, ballotté par les mouvements de décolonisation des années 50. «Le danger de l'unification linguistique et culturelle, c'est de voir nos propres spécificités se faire balayer [...] Moi, je crois que si nous avons envie de manger des steaks frites et de boire un café qui se situe entre le café italien et le café américain, c'est notre droit le plus strict. Nous n'imposons à personne de manger des grenouilles!» Philippe Séguin voit aussi dans les petits ensembles de meilleures conditions d'exercice de la démocratie: «La démocratie, c'est

l'acceptation par la minorité de la loi de la majorité. Pour qu'une minorité accepte la loi de la majorité, il faut qu'il y ait un sentiment d'appartenance fort.»

A part cela, Philippe Séguin n'a de conseils particuliers à donner à personne! «C'est aux Québécois qu'il revient de faire leurs choix, et j'insiste sur le «s». Quels que soient ces choix, la France sera à leur côté. Le choix des Québécois sera forcément le bon puisque ce sera le leur. Si j'en disais davantage, je m'immiscerais dans des affaires qui sont des affaires intérieures québécoises.»

On verra la semaine prochaine si Philippe Séguin mérite véritablement le surnom qu'on lui avait attribué lors de sa campagne contre les accords de Maastricht: «l'homme qui fait monter les sondages de 20 points!»



Un nouveau service de boîtes vocales

POUR PLACER UNE ANNONCE GRATUITE,

il suffit de prendre une boîte vocale gratuite et d'enregistrer votre annonce.

- 1- Composez le (514) 985-2507, avec un téléphone à tonalités
- 2- Écoutez les instructions, vous recevez un numéro de membre et un code d'accès
- 3- Enregistrez votre annonce vocale



LES PETITS PLAISIRS

RENCONTRES

POUR RÉPONDRE AUX ANNONCES

- Notez le numéro de l'annonce
- Composez le 1-900-451-6528

Des frais de 2,18\$ la minute seront portés à votre compte de téléphone

POUR RÉCUPÉRER VOS MESSAGES

- Composez le 1-900-451-6528
- Entrez votre numéro de membre suivi du code d'accès

Des frais de 2,18\$ la minute seront portés à votre compte de téléphone

Annoncez gratuitement (514) 985-2507

POUR SAVOIR GRATUITEMENT SI VOUS AVEZ DES MESSAGES

- Composez le 985-2507
- Entrez votre numéro de membre suivi de votre code d'accès.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9^E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

AVIS PUBLICS
ANNONCES CLASSÉES
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS

PUBLICITÉ
(514) 985-3344
(514) 985-3344
(514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559